

Rapport D'ACTIVITÉS

GESTION 2025



SOMMAIRE

4	SIGLES ET ABREVIATIONS
5	RESUME EXECUTIF
8	NOTRE PLAN STRATEGIQUE 2023-2025
9	NOTRE VISION 2023-2025
10	INTRODUCTION
11	NOS CHIFFRES CLES A FIN 2025
12	NOTRE CHAMP DE COMPETENCES
13	PARTIE I : ACTIVITES DU PLAN STRATEGIQUE 2023-2025
14	1.1. AXE STRATEGIQUE 1 « IMPULSER LA TRANSFORMATION DIGITALE DU SYSTEME DE LA COMMANDE PUBLIQUE »
16	1.2. AXE STRATEGIQUE 2 « RENFORCER ET EXPLOITER LA SYNERGIE ENTRE L'ARCOP, LES CORPS DE CONTROLE, LES INSTITUTS SPECIALISES ET ACTEURS DE SON ECOSYSTEME ».
20	1.3. AXE STRATEGIQUE 3 « RENFORCER LES MISSIONS DE REGULATION SUR LES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE »
23	1.4. AXE STRATEGIQUE 4 « ASSURER L'EXCELLENCE OPERATIONNELLE SUR LES ACTIVITES METIERS ET SUPPORTS DE L'ARCOP (EX ANRMP) »
29	PARTIE II : ACTIVITES CLES HORS PLAN STRATEGIQUE
30	2.1. LES RECOURS DEVANT LE COMITE RECOURS ET SANCTIONS (CRS)
32	2.2. LES RECOURS DEVANT LE COMITÉ DE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF (CRA)
32	2.3. LISTE ROUGE DES ENTREPRISES SOUS SANCTIONS
33	2.4. LES RECOURS DEVANT LE CONSEIL D'ETAT
33	2.5. SENSIBILISATION DES ACTEURS
34	2.6. AUTRES ACTIVITÉS
35	CONCLUSION
36	SAISIR L'ARCOP
37	NOTRE PLAN STRATEGIQUE 2026-2028
38	NOTRE VISION 2026-2028
39	ANNEXES

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

Sigle	Définition
AFD	Agence Française de Développement
ANRMP	Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
ANStat	Agence Nationale de la Statistique
ARAP-CI	Association des Responsables d'Audit Interne des Entreprises Publiques de Côte d'Ivoire
ARCOP	Autorité de Régulation de la Commande Publique
BAD	Banque Africaine de Développement
CEADP	Cellule d'Evaluation et Audit des Dépenses Publiques
CNP-PPP	Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé
CRS	Comité Recours et Sanctions
COJO	Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres
DCC	Département du Contentieux et de la Conciliation
DGMP	Direction Générale des Marchés Publics
GIZ	Agence de Coopération Internationale Allemande pour le Développement
IGAT	Inspection Générale et Audit du Trésor
IGF	Inspection Générale des Finances
INPHB	Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny
INS	Institut National de la Statistique
MAPS	Méthodologie d'évaluation des systèmes de passation des marchés
MPCP	Master Professionnel en Commande Publique
MSMP	Manager Spécialiste en Marché Public
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PPP	Partenariats Public-Privé
SNRC	Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités
SODE	Société d'Etat
TDR	Termes de Référence
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

L'année 2025 a marqué la fin de la mise en œuvre du Plan stratégique 2023-2025 de l'ARCOP, dont l'objectif est de renforcer l'efficacité et la modernisation du système de la commande publique, afin de renforcer son rôle de levier de compétitivité et d'inclusion économique.

Ce plan s'articule autour de quatre axes stratégiques, dont les réalisations, notamment au titre de l'exercice 2025 sont présentées ci-après.

Impulser la transformation digitale du système de la commande publique (axe 1)

La transformation digitale du système de la commande publique, lancée en 2024, avec l'élaboration des cahiers des charges pour la dématérialisation des processus métiers, s'est poursuivie en 2025 avec la finalisation du projet de schéma directeur, après concertation avec les principales structures concernées, que sont : la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF), les Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP) et le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP PPP).

Renforcer et exploiter la synergie entre l'ANRMP, les corps de contrôle, les instituts spécialisés et acteurs de son écosystème (axe 2)

Le deuxième axe, intitulé « renforcer et exploiter la synergie entre l'ANRMP, les corps de contrôle, les instituts spécialisés et acteurs de son écosystème », a permis de

consolider les collaborations avec la Cellule d'Évaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP), l'Inspection Générale et Audit du Trésor (IGAT) et l'Inspection Générale des Finances (IGF), grâce à des cadres formels d'échanges d'informations, optimisant la réalisation des audits des marchés publics. Des partenariats avec des institutions spécialisées telles que SETYM International, l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INPHB), l'Agence Nationale de Statistique (ANStat ex INS) et l'Agence de Coopération Allemande (GIZ) ont produit des résultats structurants, notamment l'ouverture d'un Master Professionnel en Commande Publique (MPCP), avec cinquante (50) apprenants pour la première promotion et l'élaboration de guides pratiques pour les candidats aux appels d'offres.

Renforcer les missions de régulation sur les contrats de partenariats public-privé (axe 3)

Le troisième axe s'est attaché à renforcer sur les missions de régulation des contrats de Partenariat Public-Privé (PPP). Ainsi, vingt-neuf (29) agents ont obtenu la certification CP3P de premier niveau en Partenariats Public-Privé (100% de réussite) et mille deux cent quarante-huit (1 248) acteurs publics, privés et de la société civile ont été sensibilisés sur la conduite des opérations liées aux contrats PPP. L'ARCOP a également engagé la transposition de la directive n°01/2022/CM/UEMOA sur les PPP, avec la finalisation, en septembre 2025, d'un rapport diagnostic de l'environnement des PPP en Côte d'Ivoire.

Assurer l'excellence opérationnelle sur les activités métiers et supports de l'ANRMP (axe 4)

Les performances enregistrées en matière d'audit traduisent une progression notable. De 2023 à 2025, le pourcentage du volume des marchés audités est passé de 41% à 49%. Le taux de mise en œuvre des recommandations issues des audits a atteint 94 %, illustrant un engagement accru des acteurs en faveur de la conformité aux procédures.

En outre, les Plans de Renforcement des Capacités (PRC) sont entièrement mis en œuvre sur la période 2023-2025, avec la formation de deux mille sept cent quatre-vingt-un (2 781) personnes sur la période 2023-2025 contre une cible de deux mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf (2 799) soit un taux de participation de 99%. Particulièrement en 2025, mille quarante-neuf (1 049) acteurs ont été formés sur une cible de mille cent quarante-six (1 146), soit un taux de participation de 92%.

Le programme d'accréditation professionnelle s'est poursuivi. Il a enregistré quatre vingt seize (96) spécialistes en qualité de « Manager Spécialiste en Passation des Marchés » consolidant l'effectif des certifiés à quatre cent soixante un (461) spécialistes en passation des marchés publics.

S'agissant de la définition des politiques, l'évaluation du système national des marchés publics selon la méthodologie MAPS II, conduite avec l'appui technique de la Banque Africaine de Développement (BAD), a été certifiée et publiée par le Secrétariat technique MAPS. Les recommandations issues de cette évaluation ont fait l'objet d'analyses approfondies

en vue d'éventuelles réformes destinées à maintenir la conformité du système national aux standards internationaux. L'Organe de régulation a élaboré et publié les rapports généraux sur la commande publique des gestions 2022, 2023 et 2024. Il a été également procédé à la validation intégrale des Cahiers des Clauses Environnementales et Sociales (CCES). Ces cahiers sont composés du Cahier des Clauses Environnementales, Sociales, Santé, Sécurité et Hygiène (CCESSSH), du Cahier des Clauses des Achats Publics Durables (CCAPD) et du Cahier des Clauses de Responsabilité Sociétale des Entreprises (CCRSE). Une première série des Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) a, par ailleurs, fait l'objet d'une validation. Ainsi, quarante-deux (42) documents ont été examinés et approuvés sur les soixante-quatre (64) corps d'État.

En marge des activités inscrites au plan d'action stratégique, l'ARCOP a rendu neuf cent soixante douze (972) décisions, consécutives à six cent vingt-trois (623) recours. S'agissant de la gestion 2025, quatre cent soixante-six (464) décisions ont été rendues à la suite de trois cents (300) recours enregistrés. Elles comprennent soixante et une (61) décisions qui ont déclaré les recours bien fondés avec annulation des procédures ou des résultats, et treize (13) décisions qui ont prononcé l'exclusion de vingt et une (21) entreprises de toute participation à un marché public pour deux (2) ans. Le taux de recours jugés bien fondés est passé de 20% en 2023 à 27% en 2025, traduisant un signal sur la maîtrise des dispositions réglementaires par les acteurs privés. Par ailleurs, le nombre d'entreprises exclues, à la suite des dénonciations, a diminué (21 en 2025 contre 28 en 2023),

malgré une hausse exponentielle des recours en dénonciation (142 en 2025 contre 49 en 2023), témoignant d'une amélioration progressive des pratiques et du respect des règles d'éthique et de déontologie par les opérateurs économiques.

Les résultats enregistrés de 2023 à 2025 confirment la contribution déterminante de

l'ARCOP à l'amélioration de l'efficacité, de la transparence et de la modernisation du système de la commande publique. Ils offrent également des perspectives d'amélioration du système national de la commande publique à travers la consolidation des acquis obtenus sur la période de mise en œuvre du plan stratégique qui s'est achevé.

NOTRE PLAN STRATÉGIQUE 2023-2025

VISION

« Impulser la construction d'un système de la commande publique moderne et efficace, moteur d'une économie compétitive et inclusive »

AXES

INITIATIVES

1

Impulser la transformation digitale du système de la commande publique

1.1

Concevoir la stratégie digitale de la commande publique

1.2

Dématérialiser les activités de régulation

2

Renforcer et exploiter la synergie entre l'ANRMP, les corps de contrôle, les instituts spécialisés et les acteurs de son écosystème

2.1

Créer un cadre d'échange d'informations avec les corps de contrôle de l'Etat afin de capitaliser mutuellement sur les données disponibles

2.2

Mettre en place un cadre de collaboration entre l'ANRMP et les structures en charge des PME

2.3

Créer un cadre de collaboration entre l'ANRMP, des instituts spécialisés adéquats ainsi que certains acteurs de son écosystème en vue de bénéficier de leur expertise dans la conduite de ses missions

3

Renforcer les missions de régulation sur les contrats de partenariats public-privé

3.1

Procéder à la réforme du cadre institutionnel et réglementaire des Partenariats Public-Privé

3.2

Renforcer les capacités du personnel dans le domaine des contrats PPP

3.3

Assurer la sensibilisation des acteurs sur le rôle du régulateur dans les contrats PPP

4

Assurer l'excellence opérationnelle sur les activités métiers et supports de l'ANRMP

4.1

Accroître le volume des activités d'audit de l'ANRMP

4.2

Mettre en œuvre les plans de renforcement des capacités et de définition des politiques

4.3

Renforcer les capacités du personnel pour une meilleure prise en main des missions de régulation de l'ANRMP

4.4

Mettre en place un dispositif de suivi de la commande publique

4.5

Moderniser les processus supports via la dématérialisation

Notre Vision

2023-2025

IMPULSER LA CONSTRUCTION
D'UN SYSTÈME DE LA COMMANDE
PUBLIQUE MODERNE ET EFFICACE,
MOTEUR D'UNE ÉCONOMIE
COMPÉTITIVE ET INCLUSIVE

INTRODUCTION

L'Autorité de Régulation de la Commande Publique (ARCOP) est créée par l'Ordonnance n°2025-32 du 15 janvier 2025 déterminant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement de l'Institution. Conformément aux dispositions de cette Ordonnance, l'ARCOP assure les missions de régulation qui peuvent se résumer sous trois axes :

(i) Missions de prévention à travers les activités :

- de réformes et de définition de stratégies d'amélioration du système de la commande publique ;
- de définition et de mise en œuvre des stratégies de renforcement des capacités des acteurs du système ;

(ii) Missions de veille du respect des textes de lois et règlements durant le processus de passation des marchés au moyen des activités :

- de règlement des différends et litiges nés à l'occasion des procédures de passation et de contrôle de la commande publique ;
- des sanctions ou propositions de sanctions à l'encontre des acteurs privés ou publics reconnus coupables de violation de la réglementation de la commande publique ;
- de conciliations des parties liées par un marché public, le cas échéant, en matière d'exécution et de règlement des commandes publiques ;

(iii) Missions de contrôle et de suivi consistant à :

- réaliser des audits indépendants de la passation et de l'exécution des commandes publiques ;
- assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations faites ;
- assurer le suivi des décisions prises dans le cadre du règlement des litiges.

Les activités réalisées au cours de l'année 2025, s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2023-2025 qui vise à impulser la construction d'un système de la commande publique moderne et efficace, moteur d'une économie compétitive et inclusive, dont les axes prioritaires sont :

- impulser la transformation digitale du système de la commande publique (axe 1) ;
- renforcer et exploiter la synergie entre l'ANRMP, les corps de contrôle, les instituts spécialisés et acteurs de son écosystème (axe 2) ;
- renforcer les missions de régulation sur les contrats de partenariat public-privé (axe 3) ;
- assurer l'excellence opérationnelle sur les activités métiers et supports de l'ANRMP (axe 4).

Le rapport contient également les activités de gestion des recours et différends dans les marchés publics.

nos chiffres clés

		AU TOTAL	EN 2025
	FORMATION	13.579 ACTEURS FORMÉS	1.049 ACTEURS FORMÉS
	AUDITS	21.343 MARCHÉS AUDITÉS	6.332 MARCHÉS AUDITÉS
	DÉCISIONS	1.788 DÉCISIONS RENDUES	464 DÉCISIONS RENDUES

**Statistiques au 31 décembre 2025*

NOTRE CHAMP DE **COMPETENCES**



PARTIE I

**ACTIVITÉS DU PLAN
STRATÉGIQUE
2023-2025**

1.1.

Axe stratégique 1 : « Impulser la transformation digitale du système de la commande publique »

Dans un contexte mondial marqué par des mutations rapides, où la digitalisation s'affirme comme un levier essentiel de modernisation et d'efficacité des administrations publiques, l'ARCOP a fait de la transformation digitale du système de la commande publique un axe stratégique majeur de son plan d'actions. Cette orientation vise à moderniser en profondeur les mécanismes de régulation des marchés publics, tout en renforçant l'accessibilité, la traçabilité et la fiabilité des informations. À travers la mise en œuvre d'actions concrètes et innovantes, l'ARCOP ambitionne d'intégrer durablement les technologies numériques dans la gestion de la commande publique, afin d'améliorer l'efficacité, la transparence et la performance globale du système. À cet effet, l'axe stratégique 1, dédié à la transformation digitale du système de la commande publique, se décline autour de deux initiatives majeures : (i) l'élaboration d'une stratégie digitale de la commande publique et (ii) la dématérialisation des activités de régulation (ii).

(i) Concevoir la stratégie digitale de la commande publique : Cette initiative vise à concevoir le schéma directeur de transformation digitale du système de la commande publique.

Objectif 2023-2025 : Elaborer le schéma directeur de transformation digitale du système de la commande publique.

Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années : • sélectionner un cabinet conseil IT expert en transformation digitale pour la rédaction des cahiers de charge ; • réaliser les deux premières phases de l'élaboration du schéma directeur, que sont le cadrage du projet et l'analyse de l'existant.	En 2023, il a été procédé à la sélection d'un cabinet, marquant le lancement opérationnel du projet. Puis, en 2024, la première phase du projet, relative à son initialisation et à son cadrage, a été menée à terme et finalisée.	100% La stratégie digitale de la commande publique a été conçue. Le projet de Schéma Directeur du Système de la commande publique est désormais disponible.
2025	Deux (2) activités planifiées : • mener les entretiens métiers et techniques avec les différentes parties prenantes de la commande publique ; • élaborer le rapport de l'état des lieux, le rapport de cadrage stratégique et le rapport de l'étude des scénarii.	Les entretiens métiers et techniques entre l'ARCOP et la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP), la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF), les Cellules de Passation des Marchés Publics (CPMP) et le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP) sont finalisés. Le projet de schéma directeur a été finalisé le 17 novembre 2025.	

(ii) Dématérialiser les activités de régulation : L'initiative vise la dématérialisation des activités métiers de l'ARCOP, à savoir, la formation des acteurs, la gestion des recours et la gestion des audits. Cette activité a été engagée en 2023 avec l'élaboration des cahiers de charges qui ont été finalisés en 2024. Le développement de l'application pour la gestion des recours a débuté avec une première version qui est en cours de finalisation.

Objectif 2023-2025 : Dématérialiser à 100% les activités de formation, de gestion des recours et sanctions et d'audit.			
Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années : • sélectionner un cabinet pour la rédaction des cahiers de charges détaillés des projets de dématérialisation des activités de régulation ; • rédiger les cahiers de charges pour la dématérialisation des recours et sanctions et audits.	Le processus a débuté en 2023 par la sélection d'un cabinet pour la rédaction des cahiers de charges. En 2024, les cahiers de charges des projets de transformation numérique des trois (3) processus métiers ont été rédigés.	66% Les cahiers de charges ont été élaborés. La première version de l'application sur la gestion des recours est en cours de développement.
2025	Trois (3) activités planifiées : • finaliser et valider les trois (03) cahiers de charges des processus métiers ; • établir et faire valider le chronogramme de dématérialisation des 3 processus métiers ; • développer une application pour la gestion des recours.	Les trois (3) cahiers de charges des projets de transformation numérique des processus métiers, débutés en 2024, sont finalisés. Le chronogramme d'exécution des projets a été établi et validé. Le développement pour la gestion des recours a débuté et est en cours de finalisation.	

Encadré 1 : Récapitulatif des réalisations de l'axe stratégique 1 « Impulser la transformation digitale du système de la commande publique » et perspectives prévues dans le plan stratégique 2026-2028.

Au titre de l'axe stratégique 1, sur les cinq (5) actions inscrites au programme de l'exercice 2025, quatre (4) ont été menées à terme, soit un taux d'exécution de 80 %. L'activité qui n'a pu être achevée est le développement de l'application de gestion des recours. Cette activité sera finalisée en 2026.

Dans le cadre du plan triennal 2026-2028, il est envisagé de poursuivre la transformation digitale du système de la commande publique, à travers le démarrage de la mise en œuvre du schéma directeur de la transformation numérique, la dématérialisation progressive des activités de l'ARCOP, ainsi que le renforcement de la résilience, de la sécurité et de la modernisation de l'infrastructure numérique de l'ARCOP. À cet égard, l'adoption de la stratégie digitale de la commande publique par l'ensemble des parties prenantes est programmée pour l'année 2026. En outre, en ce qui concerne la dématérialisation de la fonction de régulation, la finalisation du développement de l'application de gestion des recours est replanifiée pour 2026. Aussi, la dématérialisation du processus de gestion des audits et des formations est prévue respectivement pour 2027 et 2028.

1.2.

Axe stratégique 2 : « Renforcer et exploiter la synergie entre l'ARCOP, les corps de contrôle, les instituts spécialisés et acteurs de son écosystème »

L'axe stratégique 2 comprend trois (3) initiatives que sont : (i) la création d'un cadre d'échange d'informations avec les corps de contrôle de l'Etat afin de capitaliser mutuellement sur les données disponibles , (ii) la mise en place d'un cadre de collaboration entre l'ARCOP et les structures en charge des PME et (iii) la création d'un cadre de collaboration entre l'ARCOP, des instituts spécialisés adéquats ainsi que certains acteurs de son écosystème en vue de bénéficier de leur expertise dans la conduite de ses missions.

(i) Créer un cadre d'échanges d'informations avec les corps de contrôle de l'État afin de capitaliser mutuellement sur les données disponibles : Au titre de l'exercice 2025, l'ARCOP s'est fixée pour ambition de définir et de déployer son plan triennal de sensibilisation. L'état d'avancement de cette initiative est consigné de manière synthétique dans le tableau ci-après.

Objectif 1 2023-2025 : Réaliser 100% du plan triennal de sensibilisation autour de l'importance des synergies dans l'action publique.			
Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées sont : - élaborer et mettre en œuvre le plan triennal de sensibilisation des corps de contrôle de l'Etat ayant des activités connexes avec l'Organe de régulation ; - mettre en œuvre les activités de sensibilisation sur l'importance de la synergie des acteurs dans l'action publique.	Dans le but de réaliser 100% du plan triennal de sensibilisation autour de l'importance des synergies dans l'action publique, un cadre de collaboration a été établi avec deux corps de contrôle à savoir l'Inspection Générale des Finances (IGF) et la Cellule d'Evaluation et d'Audit des Dépenses Publiques (CEADP) de la Direction Générale du Budget et des Finances (DGBF). Ainsi, deux réunions se sont respectivement tenues avec l'IGF et le CEADP le 7 septembre 2023 et le 17 octobre 2023. Cette dynamique de collaboration s'est poursuivie avec la tenue d'une séance de travail avec l'Inspection Générale et Audit du Trésor (IGAT), en octobre 2024.	100% Le plan triennal de sensibilisation sur la période 2023-2025 est entièrement réalisé
2025	Deux (2) activités planifiées : - élaborer le plan triennal de sensibilisation ; - mettre en œuvre le plan triennal de sensibilisation.	Le plan de sensibilisation 2025 a été élaboré et validé. Un séminaire à l'attention des Inspecteurs Généraux de trente-trois (33) Ministères a été organisé le 18 septembre 2025. A l'instar des Inspecteurs Généraux des Ministères, une rencontre s'est tenue le 25 novembre 2025 avec l'Association des Responsables d'Audit Interne des Entreprises Publiques de Côte d'Ivoire (ARAP-CI) en vue de définir les bases d'une collaboration avec l'ARCOP.	

Objectif 2 2023-2025 : Opérationnaliser un cadre formel d'échange d'informations avec les organes de contrôle de l'Etat

Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années : • mettre en place le cadre d'échange et tenir des rencontres avec les structures identifiées ; • exploiter l'ensemble de la documentation ou informations reçues des corps de contrôle de l'Etat.	La prise en compte des informations issues du cadre de travail collaboratif avec les corps de contrôle de l'Etat a permis la mise en place d'un cadre d'échange opérationnel avec l'IGAT et la CEADP. Les échanges avec la CEADP ont permis à l'Organe de régulation d'exploiter les rapports d'audits de cette structure dans le cadre de l'élaboration de son programme d'audit.	100% Un cadre d'échange d'informations avec des corps de contrôle de l'Etat est créé. Il est opérationnel avec notamment la CEADP et l'IGAT
2025	Deux (2) activités planifiées : • programmer des rencontres entre l'ARCOP et les inspections de 3 ministères techniques ; • échanger les données dans le cadre des activités des parties prenantes.	Le cadre de collaboration avec les inspections des ministères et l'IGAT est engagé. A cet effet, un séminaire de sensibilisation au profit des inspecteurs généraux de trente-trois (33) ministères a été réalisé le 18 septembre 2025. Aussi, des échanges de données avec l'IGAT ont eu lieu.	

(ii) Mettre en place un cadre de collaboration entre l'ARCOP (ex ANRMP) et les structures en charge des PME : Sur cette deuxième initiative, le plan de renforcement des capacités a été élaboré en prenant en compte les besoins des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Objectif 2023-2025 : Améliorer le niveau de compréhension des PME sur le fonctionnement du système de la commande publique

Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années : • organiser des réunions avec les faitières et structures; • prendre en compte les besoins des PME lors de l'élaboration des PRC et mettre en œuvre les sessions de renforcement de leurs capacités.	Parallèlement aux actions institutionnelles, l'ARCOP a intensifié son soutien aux acteurs du secteur privé : • Un plan d'échanges entre l'ARCOP, les organisations professionnelles du secteur privé a été élaboré et mis en œuvre. Cela a permis de collecter les besoins des opérateurs économiques et des faitières en matière de renforcement des capacités ; • En réponse aux besoins identifiés, plusieurs sessions de renforcement des capacités des acteurs du secteur privé ont été réalisées dont ceux de la Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire, des dirigeants des PME sur l'élaboration de leurs offres, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de l'Association des Sociétés d'Assurance de Côte d'Ivoire et de l'Association des Professionnelles des Banques et Établissements Financiers.	100% Cadre de collaboration existant entre les faitières regroupant les PME et autres acteurs du secteur privé. Plusieurs sessions de formation et de sensibilisation réalisées à leur profit.

Objectif 2023-2025 : Améliorer le niveau de compréhension des PME sur le fonctionnement du système de la commande publique

Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2025	Deux (2) activités planifiées : - prendre en compte lors de l'élaboration des plans annuels de renforcement des capacités les besoins des PME ; - mettre en œuvre les sessions de renforcement des capacités des PME.	Le plan de renforcement des capacités a été élaboré en prenant en compte les besoins des PME. Ainsi, sur neuf (9) activités programmées, quatre (4), spécifiques aux PME, ont été mises en œuvre. Il s'agit de : - la formation des acteurs du secteur privé des districts autonomes (Bas-Sassandra, Comoé, Goh-Djiboua, Lagune) sur la réglementation des marchés publics et des Partenariats Public-Privé, - la sensibilisation des entreprises sous sanctions aux bonnes pratiques et au respect des engagements contractuels en marchés publics, - la formation des opérateurs économiques à l'élaboration des offres techniques et financières pour les appels d'offres des marchés publics, - le renforcement des capacités des cabinets de l'Ordre des Experts-Comptables de Côte d'Ivoire.	100% Cadre de collaboration existant entre les faitières regroupant les PME et autres acteurs du secteur privé. Plusieurs sessions de formation et de sensibilisation réalisées à leur profit.

(iii) Créer un cadre de collaboration entre l'ARCOP (ex ANRMP), des instituts spécialisés adéquats ainsi que certains acteurs de son écosystème en vue de bénéficier de leur expertise dans la conduite de ses missions :

Objectif 2023-2025 : Mettre en place un cadre de collaboration en matière de régulation avec au moins 5 partenaires clés.

Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années : - identifier les besoins du Régulateur en matière d'évaluation des politiques, de réformes, de formation et de professionnalisation des acteurs ; - formaliser le cadre de collaboration ; - exploiter la documentation reçue des instituts, et bénéficier de l'appui et de l'expertise des instituts et PTFs (BAD, GIZ, SETYM, INPHB).	L'ARCOP a conclu, en 2023, un accord triennal avec SETYM sur trois (3) années pour l'accréditation des acteurs des marchés publics. Une collaboration a également été instaurée, en 2024, avec l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny (INPHB) pour la mise en place du Master Professionnel en Commande Publique (MPCP), la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le cadre de l'évaluation du système national des marchés publics selon la méthodologie MAPS II, ainsi qu'avec la Coopération Allemande (GIZ) pour l'élaboration des guides d'utilisateurs des candidats aux appels d'offres des marchés de travaux, fournitures, services courants et de prestations intellectuelles.	100% Le cadre de collaboration avec des instituts et des acteurs de son écosystème, notamment la BAD, le GIZ, l'INP-HB, l'ANStat ex INS et SETYM Canada sont créés. Aussi, au terme du programme d'accréditation professionnelle, 461 acteurs ont été accrédités MSPM, dont 96 en 2025.

Objectif 2023-2025 : Mettre en place un cadre de collaboration en matière de régulation avec au moins 5 partenaires clés.

Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2025	Deux (2) activités planifiées : • exploiter la documentation et les informations reçues des instituts ; • bénéficier de l'appui et de l'expertise des instituts (GIZ, AFD,).	L'ARCOP exploite les données reçues de l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat-ex INS) et celles du CNP-PPP dans le cadre de l'élaboration du rapport général sur la commande publique. Elle bénéficie également de l'appui et l'expertise des partenaires techniques et financiers, tels que l'Agence Française de Développement (AFD) à travers le cabinet EY-avocats dans le cadre de la transposition de la Directive des PPP de l'UEMOA, ; de la Coopération Allemande (GIZ) pour l'élaboration de l'état des lieux de la participation citoyenne aux marchés publics.	100% Le cadre de collaboration avec des instituts et des acteurs de son écosystème, notamment la BAD, le GIZ, l'INP-HB, l'ANStat ex INS et SETYM Canada sont créés. Aussi, au terme du programme d'accréditation professionnelle, 461 acteurs ont été accrédités MSPM, dont 96 en 2025.

Encadré 2 : Récapitulatif des réalisations de l'axe stratégique 2 « Créer un cadre de collaboration entre l'ARCOP(exANRMP), des instituts spécialisés adéquats ainsi que certains acteurs de son écosystème » et perspectives prévues dans le plan stratégique 2026-2028.

Au titre de l'axe stratégique 2, huit (8) activités ont été programmées pour l'exercice 2025 et ont été exécutées, avec un taux de réalisation de 100 %. Dans cette dynamique, le Plan stratégique 2026-2028 prévoit la poursuite et le renforcement de la collaboration avec l'ensemble des acteurs de la commande publique, à travers l'axe stratégique 2 intitulé « Renforcer la coopération institutionnelle en vue de la consolidation du respect des principes de bonne gouvernance dans la commande publique ».

Cet axe s'articule autour de deux (2) initiatives, à savoir : d'une part, le renforcement de la coopération avec les acteurs de l'administration publique et institutionnels participant à la consolidation de la bonne gouvernance et d'autre part, le renforcement de la coopération avec le secteur privé et la société civile, également engagés dans la promotion et la consolidation des principes de bonne gouvernance.

1.3.

Axe stratégique 3 : « Renforcer les missions de régulation sur les contrats de partenariat public-privé »

L'ARCOP a renforcé ses missions de régulation sur les Partenariats Public-Privé (PPP) à travers l'axe stratégique 3, fondé sur trois initiatives : (i) la réforme du cadre institutionnel et réglementaire des PPP, (ii) le renforcement des capacités du personnel de l'ARCOP et (iii) la sensibilisation des acteurs sur le rôle du régulateur en matière de PPP.

(i) Procéder à la réforme du cadre institutionnel et règlementaire des Partenariats Public-Privé :

Objectif 2023-2025 : Transposer la directive n°01/2022/CM/UEMOA portant cadre Juridique et Institutionnel des Partenariats Public-Privé dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine.			
Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années : • mettre en œuvre le processus de sélection ; • faire le suivi de la sélection du cabinet du consultant.	Le processus de réforme du cadre des PPP a été amorcé en 2023 par le lancement de la procédure de sélection d'un cabinet spécialisé. Cette démarche s'est concrétisée en 2024 par la sélection du groupement de cabinets (BPL / ESPELIA / EY), chargé de la réalisation de l'étude diagnostique de l'environnement des PPP en Côte d'Ivoire, en vue de la transposition de la directive communautaire y relative.	50% La réforme du cadre institutionnel et règlementaire des PPP est en cours. Le rapport diagnostic est disponible. Le projet d'ordonnance portant transposition de la Directive est en cours de finalisation.
2025	Une (1) activité planifiée : élaborer le rapport diagnostic de l'environnement des PPP en CI et de l'avant-projet d'ordonnance sur les PPP.	Le contrat du groupement de cabinets BPL/ESPELIA/EY a été signé en janvier 2025. La mission du groupement de cabinets BPL/ ESPELIA/EY a démarré le 18 février pour un délai initial de six (6) mois. Le rapport diagnostic de l'environnement des PPP en Côte d'Ivoire a été finalisé le 23 septembre 2025.	

(ii) Renforcer les capacités du personnel dans le domaine des contrats PPP : L'ensemble des formations prévues en 2025 sur les contrats de PPP a été réalisé.

Objectif 2023-2025 : Exécuter à 100% le plan de renforcement des capacités du personnel de l'ARCOP (ex ANRMP) dans le domaine des PPP.			
Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années : - élaborer le plan de renforcement des capacités du personnel dans le domaine des PPP ; - identifier un cabinet pour la formation du personnel en PPP.	L'année 2023 a été marquée par l'organisation de la formation de niveau 1 du Certificat Professionnel PPP (CP3P), ayant enregistré un taux de réussite de 67%. Cette dynamique s'est poursuivie en 2024 avec la tenue de la formation « Management des PPP », niveau 1, ainsi que l'organisation d'une nouvelle session de certification CP3P de niveau 1, qui a permis d'atteindre un taux de réussite de 100%.	100% Le plan triennal de renforcement des capacités du personnel dans le domaine des PPP a été entièrement exécuté pour la certification niveau 1 du CP3P 29 membres du personnel ont été admis et ont obtenu leurs certifications à l'issue de l'examen dans le domaine des PPP, à savoir : -Chargé d'études : 14 candidats et 14 admis soit 100% de réussite ; -Chefs de Division : 12 candidats et 12 admis soit 100% de réussite ; -Secrétaire Général et Directeurs : 3 candidats et 3 admis soit 100% de réussite.
2025	Une (1) activité planifiée : mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités sur les contrats PPP au titre de l'année 2025.	La formation sur le financement des projets en mode PPP, déroulée du 1er au 12 septembre 2025 et le programme de certification en PPP de Niveau 1 CP3P tenu du 29 septembre au 03 octobre 2025, à l'intention de douze (12) cadres de l'ARCOP.	

(iii) Assurer la sensibilisation des acteurs sur le rôle de régulateur dans les contrats PPP :

Objectif 2023-2025 : Mettre en œuvre à 100% le plan de sensibilisation sur le rôle du régulateur dans les Partenariats Public-Privé.

Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années consistent à introduire des modules spécifiques au rôle de l'ARCOP dans les PPP lors des sessions de formation et de sensibilisation.	Dans le cadre de cette initiative, l'année 2023 a été marquée par des sessions de sensibilisation à l'intention des acteurs des districts autonomes du Zanzan, des Savanes, du Denguélé, du Woroba et de la Vallée du Bandama. Ces sessions ont permis de sensibiliser 450 acteurs de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile. En 2024, plus de 450 représentants de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile ont été sensibilisés sur le rôle de régulateur dans les contrats PPP lors des sessions de sensibilisation des acteurs des districts autonomes des Lacs, des Montagnes, de Sassandra-Marahoué et de Yamoussoukro, réalisées en juin 2024.	100% Le plan de sensibilisation sur le rôle de régulateur dans les PPP a été mis en œuvre à 100% sur la période 2023-2025, à l'endroit de 1 248 représentants de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile.
2025	Introduire des modules spécifiques au rôle de l'ARCOP dans les PPP lors des sessions de formation et de sensibilisation.	En 2025, des modules spécifiques sur le rôle de l'ARCOP dans les contrats PPP lors des sessions de formation et de sensibilisation, ont été présentés lors des différents ateliers de formation. Ainsi, 348 acteurs de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile des districts autonomes (Bas-Sassandra, Comoé, Goh-Djiboua, Lagunes) ont été sensibilisés sur le cadre juridique et institutionnel des PPP.	

Encadré 3 : Récapitulatif des réalisations de l'axe stratégique 3 « Renforcer les missions de régulation sur les contrats de partenariat public-privé » et perspectives prévues dans le plan stratégique 2026-2028.

Sur l'axe stratégique 3, cinq (5) activités ont été programmées, dont quatre (4) ont été effectivement mises en œuvre, correspondant à un taux de réalisation de 80 %. L'activité relative à la transposition de la directive de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), notamment le projet de l'ordonnance sur les PPP, bien qu'entamée, n'a pu être achevée, en raison du report du séminaire de pré-validation du rapport diagnostic et du projet d'ordonnance sur les PPP, initialement prévu les 24 et 25 septembre 2025. Le report du séminaire est dû à l'attente des conclusions des séances de travail avec les parties prenantes.

Toutefois, l'ARCOP entend poursuivre, au cours de l'exercice 2026, le processus de transposition de ladite directive.

1.4.

Axe stratégique 4 : « Assurer l'excellence opérationnelle sur les activités métiers et supports de l'ARCOP (ex ANRMP) »

L'axe stratégique 4 comporte cinq (5) initiatives. Ces cinq (5) initiatives sont : (i) accroître le volume des activités d'audit de l'ARCOP, (ii) mettre en œuvre les plans de renforcement des capacités et de définition des politiques, (iii) renforcer les capacités du personnel pour une meilleure prise en main des missions de régulation de l'ARCOP, (iv) mettre en place un dispositif de suivi de la commande publique et (v) moderniser les processus via la dématérialisation.

(i) Renforcer le champ d'audit de l'ARCOP (ex ANRMP) : L'ARCOP poursuit plusieurs objectifs stratégiques dans le cadre de l'audit des marchés publics.

Objectif 1 2023-2025 : Auditer 50% en nombre de marchés passés au titre de l'année précédente.			
Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années : • définir la taille de l'échantillon des autorités contractantes et des marchés à auditer ; • sélectionner les Autorités Contractantes (AC) à auditer ; • sélectionner les marchés à auditer.	L'ARCOP a enregistré une progression constante et significative de ses indicateurs d'audit sur les deux premières années de son plan stratégique, dépassant les objectifs fixés : • en 2023 : partant d'une cible de 7% en 2022, l'Institution visait un taux de 25%. La performance réelle a excédé ces prévisions avec un taux d'audit des marchés de 41% en 2023; • en 2024 : cette dynamique de croissance s'est confirmée avec 43% des marchés audités alors que l'Organe de régulation ciblait un taux de 35%.	100% De 2023 à 2025, le pourcentage du volume des marchés audités est passé de 41% à 49%. Cela traduit une progression de 20 points de pourcentage du volume des marchés audités sur la période susvisée.
2025	Quatre (4) activités planifiées : • extraire ou solliciter les marchés passés au titre de l'année précédente ; • sélectionner les Autorités Contractantes (AC) à auditer ; • sélectionner les marchés à auditer ; • faire le suivi des missions des audits externalisés.	La base de données relative aux marchés publics passés en 2024 a été rendue disponible. Sur la base de la liste des marchés approuvés, un échantillon de cent soixante (160) AC a été sélectionné pour faire l'audit. 2 829 marchés sur un total de 5 732, représentant 49 % du volume global des marchés ont été sélectionnés pour l'échantillon d'audit. Deux missions d'audit ont été diligentées.	

Objectif 2 2023-2025 : Internaliser l'audit d'au moins 1% de l'échantillon des marchés passés au titre de l'année précédente.

Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années : • identifier les auditeurs en interne ; • solliciter les marchés passés de l'année précédente ; • sélectionner les AC et les marchés à auditer, puis préparer, lancer et assurer le suivi de la mission.	L'année 2023 a été marquée par la planification stratégique du recrutement de chargés d'études auditeurs afin de consolider les équipes. Ce processus a abouti au recrutement effectif de trois (3) chargés d'études en 2024. Sur le plan technique, 45 marchés sur un échantillon de 2 850 ont été audités par les auditeurs internes de l'ARCOP, portant le taux d'audit internalisé à 1,6 % contre 1 % prévu.	100% 2% des marchés audités par les équipes de l'ARCOP contre une cible de 1%.
2025	Une (1) seule activité a été planifiée : faire le suivi des missions des audits internalisés.	En 2025, cinquante-six (56) marchés sur un volume global de deux mille huit cent vingt-neuf (2 829) marchés, soit 2% de l'échantillon, ont été audités par des auditeurs de l'ARCOP. Ces audits ont concerné les marchés passés par la mairie de Cocody et par la Société pour le Développement Minier de la Côte d'Ivoire (SODEMI).	

Objectif 3 2023-2025 : Assurer un taux de mise en œuvre de 100% des recommandations issues des audits.

Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années : • élaborer et transmettre les matrices de suivi des recommandations de l'audit 2021-2022, puis organiser le séminaire de suivi. • sensibiliser les AC sur le décret 2021-874 du 15 décembre 2021 portant modalités d'application des sanctions.	L'efficacité de la fonction d'audit se mesure également par le niveau de mise en œuvre des recommandations formulées. Ainsi : • en 2023, le taux de mise en œuvre des recommandations issues de l'audit des marchés de la gestion 2021 était de 94 %. • en 2024, le suivi de l'audit des marchés passés en 2022 affiche un taux de mise en œuvre des recommandations de 89 %.	68% 976 recommandations ont été formulées sur la période 2023-2025. Le suivi de la mise en œuvre a permis d'enregistrer 667 d'entre elles ainsi mises en œuvre, dont 306 en 2025.
2025	Deux (2) activités planifiées : • réaliser les audits de suivi des recommandations ; • collecter les preuves de réalisation en vue de la mise à jour des matrices.	Les missions d'audit de la mise en œuvre des recommandations des audits de la gestion 2021 et 2022 se sont déroulées du 2 mai au 13 juin 2025. Les rapports définitifs ont été transmis aux vingt-huit (28) autorités contractantes au terme de la prise en compte de leurs observations. Au cours de l'année 2025, 306 recommandations ont été mises en œuvre sur un total de 636 recommandations.	

(ii) Mettre en œuvre les plans de renforcement des capacités et de définition des politiques :
 Cette initiative vise à réaliser à 100% les actions de définition des politiques et de renforcement des capacités des acteurs, prévues sur la période couverte par le plan.

Objectif 1 2023-2025 : Réaliser 100% du Plan de Renforcement des Capacités (PRC) prévu au titre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Renforcement des Capacités (SNRC) dans le domaine des marchés publics.

Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	L'activité planifiée consiste à élaborer, valider et mettre en œuvre à 100% les PRC.	Au titre des gestions 2023 et 2024, les actions de formation ont été mises en œuvre avec un niveau de réalisation satisfaisant. En 2023, tous les quatre (4) programmes de formation planifiés, ont été réalisés correspondant à un taux de réalisation de 100%. Ces actions ont permis de former neuf cent trente (930) acteurs, pour une cible initiale de huit cent vingt-cinq (825) participants, soit un taux d'atteinte de la cible de 113%. En 2024, tous les huit (8) programmes de formation planifiés ont été exécutés, traduisant également un taux de réalisation de 100 %. Le nombre de bénéficiaires formés s'est élevé à neuf cent quatre-vingts (980) acteurs, contre une cible de mille dix-huit (1 018) attendus, soit un taux d'atteinte de 96%.	100% Les PRC sont entièrement mis en œuvre sur la période 2023-2025. 2 781 personnes formées sur la période 2023-2025 contre une cible de 2 799 soit un taux de participation de 99%. 461 acteurs certifiés MSPM
2025	Trois (3) activités planifiées : • élaborer les plans annuels de renforcement des capacités des acteurs ; • faire valider les PRC des acteurs ; • mettre en œuvre 100% des activités de PRC.	Neuf (9) activités ont été planifiées au PRC et mises en œuvre à 100%. Ces programmes ont permis de former huit cent soixante-onze (871) participants, pour un effectif initialement attendu de neuf cent cinquante-six (956) personnes, soit un taux d'atteinte de la cible de 91 %, dont six cent soixante-dix-sept (677) hommes et cent quatre-vingt-quatorze (194) femmes, issus du secteur public (393), du secteur privé (301) et de la société civile (177). Le programme d'accréditation professionnelle s'est poursuivi. Il a enregistré 96 nouveaux admis au certificat de MSMP, consolidant l'effectif des certifiés à 461 spécialistes en passation des marchés publics.	

Objectif 2 2023-2025 : Réaliser 100% du Plan de Définition des Politiques (PDP) sur la commande publique.

Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux années consistent à élaborer, valider et mettre en œuvre à 100% les PDP.	En 2023, sur les onze (11) activités planifiées, onze (11) ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 100 %. Pour l'année 2024, huit (8) activités étaient planifiées et l'ensemble a été réalisé, correspondant également à un taux de réalisation de 100 %.	75% Les activités du PDP ont été, pour l'essentiel mises en œuvre.
2025	Mettre en œuvre 100% des activités du PDP.	Huit (8) activités planifiées et inscrites au PDP 2025, dont 6 réalisées et 2 non réalisées. Les 6 activités réalisées sont : • la rédaction du rapport d'activités de l'ARCOP de la gestion 2024 ; • la validation du plan d'actions de réformes issues de l'évaluation MAPS II ; • l'élaboration du rapport général sur la commande publique ; • l'élaboration du tableau d'analyse des lacunes du système à travers les données sur les recours, les décisions, les conciliations et les audits ; • la validation des Cahiers des Clauses Environnementales et Sociales (CCES) en juin 2025, composés du Cahier des Clauses Environnementales, Sociales, Santé, Sécurité et Hygiène (CCESSSH), du Cahier des Clauses des Achats Publics Durables (CCAPD) et du Cahier des Clauses de Responsabilité Sociétale des Entreprises (CCRSE) ; • la validation en juillet 2025, des Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG) : les CCTG de 42 corps d'état sur 64 ont été validés, les 22 corps d'état restant sont prévus être validés en 2026. Les activités non réalisées concernent d'une part, le projet de l'ordonnance de la transposition de la directive sur les PPP dans la législation nationale, dont le séminaire de pré validation a été reporté à une date ultérieure en raison de l'attente des conclusions des séances de travail avec les parties prenantes et d'autre part, le réexamen des Dossiers Types d'Appels d'Offres (DTAO) de marchés de travaux, fournitures et services connexes, services courants et prestations intellectuelles, faute d'indisponibilité des parties prenantes.	

(iii) Impulser la montée en puissance de façon progressive sur la mise en œuvre des missions de régulation de l'ARCOP (ex ANRMP).

Objectif 2 2023-2025 : Déployer à 100% le plan de formation du personnel.			
Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années : • identifier les besoins en compétence du personnel métier ; • finaliser les PRC ; • mettre en œuvre les formations de l'ANRMP, et évaluer leur efficacité.	En 2023, l'ensemble des actions de formation du personnel prévues a été mené à terme, avec dix-huit (18) actions réalisées sur dix-huit (18) planifiées, soit un taux de réalisation de 100 %. En 2024, treize (13) actions de formation ont été réalisées sur quatorze (14) planifiées, correspondant à un taux de réalisation de 93 %. L'action non réalisée, en l'occurrence la formation en rédaction administrative a été reportée en 2025.	100% Le PRC du personnel est globalement mis en œuvre. 49 actions de formation ont été planifiées et réalisées au titre du plan stratégique 2023-2025.
2025	Deux activités planifiées : • mettre en œuvre le PRC du personnel métier au titre de l'année 2025 ; • procéder à l'évaluation de l'efficacité des actions de formation réalisées en 2024.	Seize (16) actions de formation, dont la formation en rédaction administrative, ont été programmées au titre de l'année 2025 et réalisées à 100%. Quinze (15) actions de formation dont les périodes d'évaluation sont échues au quatrième trimestre 2025, ont toutes été évaluées, soit un pourcentage de 100%.	

(iv) Mettre en place un dispositif de suivi de la commande publique : Conformément à l'Ordonnance n°2018-594, l'ARCOP (ex ANRMP) a collecté les données auprès des institutions concernées afin d'élaborer le rapport général sur la commande publique.

Objectif 2023-2025 : Assurer l'élaboration et la publication annuelle du rapport général sur la commande publique.			
Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années consistent à rédiger le rapport général de la commande publique des gestions 2023 et 2024.	Les rapports généraux sur la commande publique des gestions 2022 et 2023 ont été rédigés et respectivement publiés, en 2023 et 2024	100% Le dispositif de suivi de la commande publique est mis en place sur la période 2023-2025. Les rapports généraux des gestions 2022, 2023 et 2024 sont rédigés et publiés.
2025	Trois (3) activités planifiées : • collecter les documents et données statistiques ; • rédiger le projet de rapport général de la commande publique de l'année 2025 ; • faire valider le projet de rapport général de la commande publique de l'année 2024.	Les données ont été collectées auprès de l'ARCOP, de la DGMP et du CNP-PPP, et le rapport général sur la commande publique de la gestion 2024, a été finalisé en octobre 2025 puis publié et diffusé aux parties prenantes le 10 novembre 2025.	

(v) Moderniser les processus supports via la dématérialisation : Sur la modernisation des processus via la dématérialisation, représentant la cinquième initiative, les dix (10) cahiers de charges des processus identifiés ont été finalisés.

Objectif 2023-2025 : Dématérialiser 100% les processus identifiés.			
Année	Activités planifiées	Etat d'exécution	Taux de réalisation
2023 et 2024	Les activités planifiées les deux premières années : • élaborer les cahiers de charges des projets identifiés ; • rendre disponible les cahiers de charge des processus RH ; • opérationnaliser les différents modules identifiés.	La dématérialisation des processus identifiés a débuté, au cours des deux premières années du plan, par la sélection du cabinet chargé de l'élaboration des cahiers de charges, suivie de la mise en production des modules relatifs à la gestion des courriers, de l'archivage, des congés et absences, ainsi que de l'évaluation du personnel.	100% Les processus supports identifiés, notamment les modules gestion du courrier, des congés et évaluation du personnel, du patrimoine sont opérationnels. Aussi, le nouveau système de gestion de la redevance est disponible et son portail grand public est opérationnel. L'outil ITSM est en exploitation.
	2025 Deux (2) activités planifiées : • valider les cahiers de charges ; • opérationnaliser les différents modules identifiés.	Dans le cadre de l'opérationnalisation des différents modules identifiés, les dix (10) cahiers des charges relatifs aux processus concernés ont été finalisés	

Encadré 4 : Récapitulatif des réalisations de l'axe stratégique 4 et perspectives prévues dans le plan stratégique 2026-2028.

Dans le cadre de l'axe stratégique 4, la majorité des initiatives a enregistré un niveau d'exécution globalement satisfaisant. Pour l'année 2025, vingt-trois (23) activités ont été planifiées, dont vingt et une (21) ont été effectivement mises en œuvre, soit un taux de réalisation de 91 %.

Cependant, certaines activités demeurent inachevées ou non réalisées au cours de la période sous revue. Ainsi, dans le cadre du renforcement du champ d'audit de l'ARCOP, les audits des contrats de PPP n'ont pas été réalisés. Cette situation s'explique par la conduite, en 2025, d'une étude diagnostique de l'environnement des PPP, en vue de la transposition de la directive sur les PPP. Par ailleurs, plusieurs missions d'audit des marchés publics se poursuivent au-delà de l'année 2025, notamment les audits des marchés publics de la gestion 2024, dont les rapports provisoires sont en cours de revue, avec une clôture projetée pour mai 2026. De même, l'audit de l'état d'exécution des marchés des collectivités territoriales se prolonge au-delà de la période couverte par le plan et devrait s'achever en août 2026.

S'agissant de la mise en œuvre des plans de définition des politiques, les activités non réalisées concernent principalement le projet d'ordonnance relatif à la transposition de la directive communautaire, dont le séminaire de pré validation a été reporté en raison de l'attente des conclusions des séances de travail avec les parties prenantes. Il en est de même pour le réexamen des DTAO relatifs aux marchés de travaux, de fournitures et services connexes, aux services courants ainsi qu'aux prestations intellectuelles, pour indisponibilité des parties prenantes.

Enfin, en ce qui concerne la modernisation des processus par la dématérialisation, bien que plusieurs modules aient été finalisés, le processus de gestion de la redevance de régulation est en cours de finalisation. Sa dématérialisation devrait s'achever au cours de l'année 2026.

L'ARCOP prévoit de poursuivre la mise en œuvre de cet axe dans le cadre de son nouveau plan stratégique, à travers un axe stratégique 4 intitulé « Assurer l'excellence opérationnelle et le bien-être au travail ». À cet effet, et s'agissant plus particulièrement du renforcement du champ d'audit, le Régulateur ambitionne, pour la période 2026-2028, d'auditer au moins le tiers des marchés passés en année n-1, d'internaliser l'audit d'au moins 2% de l'échantillon des marchés audités et d'assurer à 100% le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des audits et des décisions.

PARTIE II

**ACTIVITÉS CLÉS
HORS PLAN
STRATÉGIQUE**

2.1

Les recours devant le Comité Recours et Sanctions (CRS)

Au cours de l'exécution du plan stratégique 2023-2025, le Comité Recours et Sanctions (CRS) a été saisi de six cent vingt-trois (623) recours, composés de deux cent soixante-dix-huit (278) aux fins de règlement de litige, deux cent quatre (264) dénonciations, quatorze (14) autosaisines, une (1) demande de réhabilitation et soixante-six (66) recours non poursuivis.

Au titre spécifiquement de la gestion 2025, le CRS a procédé à l'instruction de trois cents (300) recours. Représentant près de la moitié (48%) des plaintes enregistrées lors de la période du plan stratégique, les recours instruits en 2025 se ventilent en cent dix-sept (117) introduits aux fins de règlement de litige, cent quarante-deux (142) dénonciations, sept (7) autosaisines, une (1) demande de réhabilitation et trente-trois (33) recours non poursuivis.

Tableau 1 : Nombre de recours de 2023-2025

Recours	Nombre de recours			Total
	2023	2024	2025	
Contestation	72	89	117	278
Dénonciation	50	72	142	264
Auto-saisine	4	3	7	14
Recours gracieux	19	14	33	66
Demande de réhabilitation			1	1
Total	145	178	300	623

Source : ARCOP

Sur la période 2023-2025, neuf cent soixante-douze (972) décisions ont été rendues, principalement en matière de contestation des résultats des appels d'offres (433) et de dénonciation de violation de la réglementation dans les marchés publics (437). Pour la gestion 2025, le CRS a tenu quatre cent vingt-six (426) sessions. Au cours de ces sessions, il a rendu quatre cent soixante-quatre (464) décisions, parmi lesquelles, cent quatre-vingt-trois (183) ont été rendues en matière de contestation, quatorze (14) sur autosaisine, deux cent trente et trois (233) en matière de dénonciation, trente-trois (33) à la suite de recours gracieux et une (1) relative à une demande de réhabilitation.

Tableau 2 : Nombre de décisions rendues selon le type de recours de 2023-2025

Recours	Nombre de décisions			Total
	2023	2024	2025	
Contestation	106	145	183	433
Dénonciation	95	109	233	437
Auto-saisine	9	6	14	29
Recours gracieux	19	18	33	70
Demande de réhabilitation		1	1	2
Total	229	279	464	972

Source : ARCOP

Les décisions rendues se répartissent entre les décisions sur la recevabilité, dont cent soixante-trois (163) concernent les recours jugés recevables et quarante (40) se rapportent aux recours jugés irrecevables, les décisions sur le fond du recours et les autres décisions.

Les décisions rendues sur le fond des recours, au nombre de deux cent dix-sept (217), se subdivisent comme suit : soixante un (61) décisions ont déclaré les recours bien-fondés, dont trente-six (36) ont abouti à l'annulation de la procédure, vingt-cinq (25) ont conduit à la reprise des résultats, et sept (7) n'ont donné lieu à aucune annulation au motif que les violations commises ne sont pas de nature à entacher la régularité du processus ; cent vingt-cinq (125) décisions ont débouté les demandeurs au motif que leurs recours n'étaient pas justifiés ; onze (11) décisions ont déclaré les recours sans objet ; enfin, treize (13) décisions ont prononcé l'exclusion de vingt-et-une (21) entreprises de toute participation à un marché public pour une durée de deux (2) ans, portant ainsi à soixante-six (66) le nombre cumulé d'entreprises sanctionnées pour inexactitudes délibérées sur la période 2023-2025.

Par ailleurs, l'ARCOP a rendu quarante-quatre (44) autres décisions, parmi lesquelles trente-six (36) ont ordonné la levée de la suspension de procédure, cinq (5) ont donné acte de désistement de recours, une (1) a porté sur une réhabilitation d'un acteur privé sous sanction, et deux (2) ont prononcé la suspension de procédure dans le cadre de dénonciations.

Tableau 3 : Nombre de décisions rendues selon le type sur la période 2023-2025

Type de décisions	Décisions	Nombre de décisions			Total
		2023	2024	2025	
Recevabilité	Recevable	82	136	163	381
	Irrecevable	39	19	40	98
	Incompétence	1	1	-	2
Fond	Bien-fondé (Annulations)	17	39	61	117
	Bien-fondé (sans annulation : information des soumissionnaires, notification des résultats)			7	7
	Bien-fondé (Exclusions)	12	10	13	35
	Mal fondée	53	44	125	222
	Sans objet/ avant dire droit	2	4	11	17
Autre	Levée de suspension	19	18	36	73
	Suspension en matière de dénonciation	-	-	2	2
	Réhabilitation		1	1	2
	Désistement	4	7	5	16
Total		229	279	464	972

Source : ARCOP

Sur un total de neuf cent soixante-douze (972) décisions rendues au cours des trois (3) dernières années, cinq cent trente-trois (533) ont porté sur les marchés de travaux, deux cent vingt-cinq (225) sur les marchés de fournitures, cinquante-huit (58) ont porté sur des marchés de prestations intellectuelles et cent cinquante-six (156) sont afférentes à des marchés de services courants.

Tableau 4 : Nombre de décisions rendues selon le type de marché sur la période 2023-2025

Type de marchés	Nombre de recours			Total
	2023	2024	2025	
Travaux	107	143	283	533
Fournitures	47	69	109	225
Prestations intellectuelles	24	20	14	58
Services courants	51	47	58	156
Total	229	279	464	972

Source : ARCOP

Le traitement des demandes de conciliation en 2025 a donné les résultats suivants : huit (8) dossiers ont été clôturés (non-conciliation tacite), une (1) conciliation, dix (10) dossiers en cours et un (1) sur lequel l'Autorité de régulation s'est déclarée incompétente. Sur le total de vingt-cinq (25) dossiers reçus, quatorze (14) ont porté sur des demandes de recouvrement de créance pour un montant cumulé de deux milliards deux cent seize millions neuf cent seize mille deux cent soixante-quinze (2 216 916 275) FCFA.

Sur un total de quarante-huit (48) dossiers de demandes de conciliation reçues au cours de la période de 2024 à 2025, deux (2) dossiers ont abouti à des conciliations et vingt (20) dossiers ont fait l'objet de non-conciliation tacite et clôturés. Les demandes de conciliations ont majoritairement porté sur les demandes de recouvrement de créance.

2.2

Les recours devant le Comité de Règlement Administratif (CRA)

Le Comité de Règlement Administratif (CRA) a, au cours de l'année 2025, enregistré un (1) recours émanant d'un membre d'une Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) ayant requis l'anonymat aux fins de dénonciation d'actes de corruption. Après examen de ce recours, le CRA a rendu le 14 janvier 2026 un avis qui a débouté l'utilisateur anonyme, pour faute de preuves. Sur la période 2023-2024, le CRA avait enregistré quatre (4) recours, soit deux (2) dénonciations de violations de la réglementation des marchés publics, qui fut jugées recevables et mal fondées ; une (1) contestation portant sur un avis d'objection émis par la DGMP, déclarée irrecevable ; et une (1) auto-saisine consécutive à des actes de faux et usage de faux commis par un spécialiste en passation des marchés. Dans l'avis rendu en 2024 relative à cette autosaisine, le CRA a recommandé l'exclusion définitive de toute participation aux procédures de marchés publics du mis en cause, sans préjudice de poursuites pénales qui pourront être engagées contre lui.

2.3

Liste rouge des entreprises sous sanctions

Lorsqu'un marché est résilié pour faute ou pour nécessité de service, une copie de l'arrêté prononçant la résiliation du marché est transmise à l'Autorité de Régulation de la Commande Publique. Lorsque la résiliation est prononcée pour une faute commise par le titulaire du marché, celui-ci est sanctionné de l'exclusion de toute participation aux procédures de passation de marché pour deux (2) ans, et sa raison sociale est inscrite sur la liste rouge. Cette sanction est publiée par l'ARCOP sur son site internet, dans l'onglet « Liste rouge ». Lorsque l'entreprise a purgé sa peine, elle est retirée de la liste rouge.

Ainsi, durant le plan stratégique, cent vingt-quatre (124) entreprises ont fait l'objet de sanction d'exclusion de participation aux marchés publics pour une période de deux ans et ont été inscrites à ce titre sur la liste rouge tenue par l'ARCOP, soit cinquante (50) exclusions en 2023, trente (30) en 2024 et quarante-quatre (44) en 2025. Ces exclusions sont consécutives aux résiliations de marchés pour faute du titulaire, au nombre de soixante (60) et des décisions rendues par l'ARCOP, concernant soixante-quatre (64) cas. Concernant l'an 2025, quarante-quatre (44) entreprises ont fait l'objet de sanctions d'exclusion, dont vingt-trois (23) à l'issue d'une résiliation pour faute et vingt et un (21) à la suite de décisions rendues par l'ARCOP.

Par ailleurs, cent vingt-quatre (124) entreprises ont été retirées de la liste rouge ces trois dernières années, dont quarante-neuf (49) en 2025. Ces levées de sanctions se justifient par cent vingt (120) pour fin de délai de sanction et quatre (4) à la suite de réhabilitation prononcée par décisions de l'Organe de régulation.

2.4

Les recours devant le Conseil d'Etat

Les décisions rendues par l'ARCOP peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat (CE), conformément à l'article 148 du Code des marchés publics (CMP). Cependant, ce recours ne suspend pas la décision rendue par l'ARCOP. Pour l'année 2025 une (1) seule décision de l'ARCOP a fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, à l'effet d'obtenir son annulation. En revanche, entre 2021 et 2024, cinq (5) décisions rendues par l'ARCOP ont fait l'objet de recours devant le CE dont deux (2) aux fins de sursis à exécution et trois (3) pour excès de pouvoir devant le CE, portant ainsi à cinq (5) le nombre total de recours portés devant le CE, pour lesquelles l'ARCOP a déposé des mémoires en défense auprès du greffe du CE. Ces recours sont en instruction devant le CE. Les décisions querellées sont annexées au présent rapport (annexe 6).

2.5

Sensibilisation des acteurs

Au cours de la gestion 2025, le Département du Contentieux et de la Conciliation (DCC) a organisé un séminaire à l'attention des membres du Conseil d'Etat à Yamoussoukro. Ce séminaire qui s'est tenu du 3 au 4 juillet 2025 avec comme thème : « Atelier d'échanges entre l'ARCOP et le Conseil d'Etat dans le domaine de la Commande Publique. », a vu la participation de dix-sept (17) membres du Conseil d'Etat, dont le Président du Conseil d'Etat et deux (2) Présidents de chambre.

En outre, le CRA a organisé les deux (2) séminaires programmés au titre de l'année précédente dans la ville de Grand-Bassam, autour du thème : « Le Comité de Règlement Administratif (CRA), organe de gestion du contentieux interne à l'administration publique ». Le premier séminaire, tenu en mai 2025, a réuni les responsables des cellules de passation des Établissements Publics Nationaux (EPN) et des structures assimilées. Les cents (100) participants attendus y ont pris part, soit un taux de participation de 100 %.

Le second séminaire, organisé en juillet 2025 à l'intention des responsables des cellules de passation des Sociétés d'État (SODE) et des structures assimilées, a permis de sensibiliser cinquante-neuf (59) acteurs sur les soixante-neuf (69) attendus, correspondant à un taux de participation de 86 %.

Sur les deux premières années du plan, deux cent vingt-cinq (225) acteurs ont été programmés et formés par le CRA sur la même thématique, soit 100% de taux de participation. Cette formation est destinée aux acteurs publics majeurs en charge de la passation et du contrôle des marchés publics des régions de l'Indenié-Djuablin, du Bounkani et du Gontougo, des responsables de passation de marchés des structures décentralisées et des projets co-financés des Régions du Bounkani, du Gontougo, de l'Indenié-Djuablin, de La Mé et de l'Agneby-Tiassa, ainsi que des structures décentralisées des établissements publics.

En outre, un voyage d'études a permis aux membres du CRA d'échanger avec le Rwanda, sur le thème : « La gestion du contentieux interne à l'administration par l'organe chargé de la régulation des marchés publics du Rwanda. Ce voyage d'études, fort enrichissant, a permis aux membres de la délégation de s'imprégner de la réalité de la gestion des marchés publics au Rwanda, tant dans sa globalité que dans certains de ses aspects spécifiques, notamment ceux liés au recours et à la dématérialisation des procédures.

2.6

Autres activités

Au titre des autres activités, le CRA a initié une enquête d'opinion auprès des acteurs publics de la commande publique, en vue de recueillir leurs appréciations et observations relatives à l'efficacité de ses actions.

Cette enquête, ouverte le 13 juin 2025 et clôturée le 6 août 2025, a porté sur une population cible de cent quatre-vingt-dix (190) acteurs issus de structures étatiques, notamment des ministères, des conseils régionaux, des communes, des établissements publics nationaux (EPN), des SODE et structures assimilées, ainsi que des projets cofinancés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF). À cet effet, un questionnaire composé de dix-sept (17) questions a été élaboré et transmis aux acteurs publics via un lien Google Forms. Ce formulaire portait notamment sur la connaissance de l'existence du CRA et la participation à ses activités, les modalités de sa saisine, la qualité des actes qu'il rend, sa place au sein de l'écosystème de la commande publique, ainsi que sur les propositions de mesures d'amélioration.

Sur les cent quatre-vingt-dix (190) entités publiques consultées, cent deux (102) ont effectivement renseigné le formulaire, soit un taux global de réponse de 54 %.

À l'issue de cette consultation, les acteurs étatiques ont formulé plusieurs recommandations portant notamment sur :

- l'accroissement et la décentralisation des activités de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités à l'endroit des acteurs publics, ainsi que l'enrichissement des modules qui y sont dispensés ;
- l'élaboration d'un plan de communication dynamique, incluant des partenariats avec les organes de presse et les médias audiovisuels, l'organisation de panels, de partages d'expériences, de visites au sein des administrations et de journées dédiées au grand public, en vue de mieux faire connaître la mission du CRA ainsi que les résultats obtenus auprès des acteurs étatiques.

CONCLUSION

L'exécution du Plan stratégique 2023-2025 traduit une dynamique institutionnelle soutenue et orientée vers la modernisation, la performance et la consolidation de la bonne gouvernance dans le système de la commande publique. À travers la transformation digitale engagée, le renforcement des synergies institutionnelles, la montée en puissance de la régulation des PPP, l'intensification des activités d'audit et la professionnalisation continue des acteurs, l'ARCOP a posé des jalons significatifs pour une régulation plus efficace, transparente et crédible.

Les résultats enregistrés dans la période sous revue, d'un taux de 90% sont globalement satisfaisants et témoignent d'un engagement en faveur de l'amélioration des pratiques, malgré certaines contraintes ayant entraîné le report de quelques activités stratégiques. Le traitement diligent des recours et les performances observées dans le suivi des recommandations d'audit, la mise en œuvre des plans de renforcement des capacités ainsi que la production régulière des rapports généraux sur la commande publique illustrent la consolidation progressive du rôle du Régulateur au sein de l'écosystème national.

Les perspectives répertoriées dans le nouveau Plan stratégique 2026-2028 s'inscrivent dans cette trajectoire d'excellence et de transformation continue. Elles visent notamment l'achèvement des réformes engagées, l'opérationnalisation des outils numériques, l'approfondissement de la coopération institutionnelle et l'amélioration du taux d'exécution des décisions rendues. Ainsi, l'ARCOP entend poursuivre son action avec rigueur et détermination, afin de « consolider la modernisation et l'efficacité de la commande publique, au service de la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire ».

MARCHÉS PUBLICS TOLÉRANCE ZÉRO À LA FRAUDE

Dénoncez



GRATUIT ET ANONYME



NOTRE PLAN STRATÉGIQUE 2026-2028

VISION

« Consolider la modernisation et l'efficacité de la commande publique, au service de la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire »

01

Poursuivre la transformation digitale du système de la commande publique

- 1.1** Démarrer la mise en œuvre du schéma directeur de la transformation digitale du système de la commande publique
- 1.2** Poursuivre la dématérialisation des activités de l'ARCOP
- 1.3** Renforcer la résilience, la sécurité et la modernisation de l'infrastructure numérique de l'ARCOP

02

Renforcer la coopération institutionnelle pour une consolidation du respect des principes de bonne gouvernance dans la commande publique

- 2.1** Renforcer la coopération avec les acteurs de l'administration publique et institutionnels participant à la consolidation de la bonne gouvernance
- 2.2** Renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile participant à la consolidation de la bonne gouvernance

03

Renforcer la confiance des parties prenantes en la régulation de la commande publique

- 3.1** Assurer la conformité de l'ARCOP aux normes internationales dans le domaine de la bonne gouvernance
- 3.2** Renforcer la communication institutionnelle et les relations presse de l'ARCOP

04

Assurer l'excellence opérationnelle et le bien-être au travail au sein de l'ARCOP

- 4.1** Assurer le renforcement des capacités et de définition des politiques
- 4.2** Renforcer le dispositif d'audit indépendant
- 4.3** Lancer des initiatives en faveur du bien-être au travail au sein de l'ARCOP

NOTRE VISION

2026-2028

**« CONSOLIDER LA
MODERNISATION ET
L'EFFICACITÉ DE LA
COMMANDE PUBLIQUE,
AU SERVICE DE LA
BONNE GOUVERNANCE
EN CÔTE D'IVOIRE »**

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des autorités contractantes auditées

N°	Collectivités	Nombres de marchés
AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA CÔTE D'IVOIRE AU TITRE DE LA GESTION 2024 (LOT 1)		
1	MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET	230
2	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE	85
3	MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA SALUBRITÉ	43
4	MINISTÈRE DU PATRIMOINE, DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES	23
5	MINISTÈRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DU DÉVELOPPEMENT	27
6	MINISTÈRE DES MINES, DU PÉTROLE ET DE L'ENERGIE	36
7	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE	20
8	MINISTÈRE D'ETAT, MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	20
9	MINISTÈRE DE LA COMMUNICATION	8
10	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	5
11	ABIDJAN LEGACY PROGRAM (ALP)	6
12	CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE KORHOGO	10
13	CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE	6
14	COMMISSION NATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (CNF)	5
15	AGENCE IVOIRIENNE DE GESTION DES FRÉQUENCES RADIO ÉLECTRIQUES (AIGF)	10
16	AGENCE NATIONALE D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL (ANADER)	8
17	AUTORITE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS (ARTCI)/TIC DE CÔTE D'IVOIRE	7
18	CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE SAN - PÉDRO	9
19	COMMUNE DE DIAWALA	10
20	COMMUNE D'ABOISSO	10
21	COMMUNE DE DJEBONOUA	10
22	COMMUNE DE FOUMBOLO	10
23	COMMUNE DE GOULIA	10
24	COMMUNE DE KOUTO	10
25	COMMUNE DE MAYO	10
26	COMMUNE DE OUELLE	10
27	COMMUNE DE SONGON	10
28	COMMUNE DE TAFIRE	10
29	COMMUNE DE TIASSALE	10
30	COMMUNE D'ISSIA	10
31	COMMUNE DE ZUENOULA	11
32	COMMUNE D'ADZOPE	10
33	COMMUNE DE MEAGUI	10
34	COMMUNE DE OUANGOLODOUGOU	10

N°	Collectivités	Nombres de marchés
35	COMMUNE DE BONON	9
36	COMMUNE DE BOUAKE	9
37	CONSEIL REGIONAL BAGOUE	33
38	CONSEIL REGIONAL HAMBOL	30
39	COMMUNE DE MINIGNAN	9
40	COMMUNE DE SAIQUA	9
41	COMMUNE DE DANANE	9
42	CONSEIL REGIONAL DE LA MARAHOUE	7
43	COMMUNE DE DABAKALA	10
44	COMMUNE DE GBELEBAN	10
45	COMMUNE DE KANI	8
46	COMMUNE DE MADINANI	8
47	COMMUNE DE OUANINO	10
48	COMMUNE DE SATAMA-SOKOURA	10
49	COMMUNE DE TIEBISSOU	10
50	COMMUNE DE TIE-N'DIEKRO	10
51	COMMUNE DE TOUMODI	10
52	COMMUNE D'OUME	10
53	DISTRICT AUTONOME DU WOROBA	10
54	COMMUNE D'AFFERY	10
55	COMMUNE D'AGOU	10
AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA CÔTE D'IVOIRE AU TITRE DE LA GESTION 2024 (LOT 2)		
1	MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENTRETIEN ROUTIER	220
2	MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE, DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET DU SERVICE CIVIQUE	23
3	MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES, DE L'INTÉGRATION AFRICAINE ET DES IVOIRIENS DE L'EXTÉRIEUR	12
4	MINISTÈRE DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE ET DE LA DIGITALISATION	10
5	MINISTÈRE DU TOURISME ET DES LOISIRS	10
6	AUTORITÉ NATIONALE DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	15
7	AUTORITE DE LA MOBILITE URBAINE DANS LE GRAND ABIDJAN (AMUGA)	13
8	COUR DE CASSATION	6
9	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE D'ANGRÉ	36
10	CENTRE IVOIRIEN DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION	6
11	AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT (ANAH)	10
12	SOCIETE IVOIRIENNE DE TELEDIFFUSION (SIDT)	12
13	COMMISSION D'ACCES A L'INFORMATION D'INTERET PUBLIC (CAIDP)	10
14	COMITE D'ORGANISATION DE LA COUPE D'AFRIQUE DES NATIONS 2023 (COCAN 2023)	10
15	AGENCE FONCIERE RURALE (AFOR)	14
16	CENTRE NATIONAL D'ONCOLOGIE MÉDICALE ET DE RADIOTHÉRAPIE ALASSANE OUATTARA	14

N°	Collectivités	Nombres de marchés
17	COMMISSION ELECTORALE INDÉPENDANTE	13
18	CONSEIL CAFE CACAO	35
19	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE YOPOUGON	17
20	INSTITUT NATIONAL D'HYGIÈNE PUBLIQUE	6
21	PETROCI	10
22	PROGRAMME D'AMELIORATION DU POTENTIEL HYDRAULIQUE DES LOCALITES DE COTE D'IVOIRE	6
23	PROGRAMME D'APPUI A L'AMELIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES POUR LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE IVOIRIENNE (PACA-CI)	6
24	PROGRAMME STRATEGIQUE DE TRANSFORMATION DE L'AQUACULTURE EN COTE D'IVOIRE (PSTACI)	6
25	PROJET INTEGRE DE NUTRITION DE DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (PINUTDPE)	6
26	UNIVERSITÉ DE MAN	6
27	UNIVERSITÉ PÉLÉFORO GON COULIBALY DE KORHOGO	6
28	AGENCE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT	10
29	DISTRICT AUTONOME DE YAMOOUSSOUKRO	42
30	CONSEIL REGIONAL FOLON	46
31	CONSEIL REGIONAL DU BAFING	28
32	CONSEIL REGIONAL DU GOH	28
33	CONSEIL REGIONAL DU GBÔKLE	12
34	CONSEIL REGIONAL DU N'ZI	12
35	CONSEIL REGIONAL DU BERE	28
36	CONSEIL REGIONAL DU KABADOUGOU	17
37	COMMUNE D'ALEPE	10
38	COMMUNE DE M'BENGUE	10
39	COMMUNE D'ARRAH	10
40	COMMUNE PORT BOUET	18
41	COMMUNE DE SINFRA	13
42	COMMUNE DE BANGOLO	12
43	COMMUNE DE GRAND-BASSAM	12
44	COMMUNE DE BONGOUANOU	11
45	COMMUNE DE MARCORY	11
46	COMMUNE DE SOUBRE	11
47	COMMUNE DE TENGRELA	11
48	COMMUNE DE ANOUMABA	10
49	COMMUNE DE BOOKO	10
50	COMMUNE DE SANGOUINE	10
51	COMMUNE DE SAKASSOU	10
52	COMMUNE KOUMASSI	10

N°	Collectivités	Nombres de marchés
AUDIT DE LA PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA CÔTE D'IVOIRE AU TITRE DE LA GESTION 2024 (LOT 3)		
1	MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ALPHABÉTISATION	105
2	MINISTÈRE D'ETAT, MINISTÈRE DE LA DÉFENSE	105
3	MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	36
4	MINISTÈRE DE LA COHÉSION NATIONALE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ	35
5	MINISTÈRE DES TRANSPORTS	34
6	MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE	21
7	COMPAGNIE MINIÈRE DU LITTORAL (CML)	8
8	CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE DALOA	5
9	COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PROLIFÉRATION ET LA CIRCULATION DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETITS CALIBRES	5
10	INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA COMMUNICATION	8
11	OFFICE DU SERVICE CIVIQUE NATIONAL	8
12	PROJET DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE DE BOUNA EN COTE D'IVOIRE (CFP BOUNA)	14
13	UNIVERSITÉ DE SAN-PEDRO	8
14	INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL	9
15	CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DE BOUAKE	29
16	BANQUE NATIONALE D'INVESTISSEMENT (BNI)	27
17	COMMISSION NATIONALE DU FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (CNFEM)	5
18	OFFICE NATIONAL DE L'EAU POTABLE (ONEP)	9
19	AGENCE NATIONALE DU SERVICE UNIVERSEL DES TÉLÉCOMMUNICATIONS/TIC (ANSUT)	10
20	SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES FORÊTS (SODEFOR)	15
21	SOCIÉTÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT MINIER DE LA CÔTE D'IVOIRE (SODEMI)	15
22	ADERIZ - PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDRO-AGRIcoles DANS LES RÉGIONS DU HAUT-SASSANDRA ET DU FROMAGER - PHASE III (PAHAHSF-3)	5
23	CONSEIL REGIONAL TONKPI	26
24	CONSEIL REGIONAL DU CAVALLY	25
25	CONSEIL REGIONAL DU BOUNKANI	24
26	COMMUNE DE COCODY	41
27	CONSEIL REGIONAL GONTOUGO	41
28	CONSEIL REGIONAL DU HAUT- SASSANDRA	20
29	CÔTE D'IVOIRE PME	10
30	COMMUNE DE VAVOUA	9
31	COUR DES COMPTES	9
32	COMMUNE DE ASSINIE MAFIA	8
33	COMMUNE DE BUYO	10
34	COMMUNE DE GBOGUHE	8
35	COMMUNE DE GRAND-BEREBY	8
36	COMMUNE DE HIRE	8

N°	Collectivités	Nombres de marchés
37	COMMUNE DE M'BAHIAKRO	8
38	DISTRICT AUTONOME DE LA VALLEE DU BANDAMA	8
39	COMMUNE DE BEDIALA	10
40	COMMUNE DE GRABO	10
41	COMMUNE DE KANAKONO	10
42	COMMUNE DE BEOUMI	10
43	COMMUNE DE BETTIE	10
44	COMMUNE DE BOLEQUIN	10
45	COMMUNE DE DAOUKRO	10
46	COMMUNE DE DIANRA	10
47	COMMUNE DE DJEKANOU	10
48	COMMUNE DE FRESCO	10
49	COMMUNE DE GBON	10
50	COMMUNE DE GRAND-LAHOU	10
51	COMMUNE DE GRAND-ZATTRY	10
52	COMMUNE DE GUIEMBE	10
53	COMMUNE DE GUITRY	10

Source : ARCOP

Annexe 2 : Tableau récapitulatif des actions de renforcement des capacités de l'ARCOP pour l'année 2025

N°	Activité	Thème	Cible visée	Cible présente	H	F	SPB	SC	SPV
Activités du PRC									
1	Sensibiliser les membres du Conseil de régulation aux missions de régulation de la commande publique (1 session)	Régulation de la commande publique	12	12	10	2	12	0	0
2	Sensibiliser les acteurs de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile des districts autonomes (Bas-Sassandra, Comoé, Goh-Djiboua, Lagunes) à la réglementation des marchés publics et des PPP (4 sessions)	Règlementation et régulation de la commande publique	100	82	65	17	82	0	0
			100	86	67	19	86	0	0
			100	95	86	9	0	0	95
			100	85	51	34	0	85	0
3	Sensibiliser les entreprises aux bonnes pratiques dans les marchés publics (1 session)	Les bonnes pratiques dans les marchés publics	30	21	18	3	0	0	21
4	Renforcer les capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la commande publique (1 session)	Mécanismes de régulation de la commande publique	89	89	63	26	0	89	0
5	Séminaire de renforcement des capacités des acteurs des Etablissements Publics Hospitaliers dans le domaine de la commande publique (1 session)	Gestion des marchés publics dans les établissements publics hospitaliers (EPH)	125	120	99	21	120	0	0
6	Renforcement des capacités des PME dans le domaine des marchés publics (2 sessions)	Méthodes d'élaboration des offres techniques et financières pour les appels d'offres de marchés publics	100	77	61	16	0	0	77
7	Renforcement des capacités des experts-comptables dans le domaine des marchés publics (2 sessions)	Etapes de soumission aux demandes de propositions	100	104	81	23	0	0	104
8	Programme d'accréditation professionnelle des acteurs des marchés publics (2 sessions)	NA	100	100	76	24	93	3	4
Total du PRC			956	871	677	194	393	177	301
Autres activités de renforcement des capacités									
9	Sensibilisation sur les procédures de gestion du contentieux par le CRA (2 sessions)	Le CRA, organe de gestion du contentieux interne à l'Administration publique	12	12	10	2	12	0	0
			12	12	10	2	12	0	0
10	Echanges entre l'ARCOP et le conseil d'Etat dans le domaine de la commande publique (1 session)	Régulation de la commande publique	12	12	10	2	12	0	0
Total autres activités de renforcement des capacités			190	178	125	53	178	0	0
Total général			1 146	1 049	802	247	571	177	301
%				92	76,5	23,5	54,4	16,9	28,7

Source : ARCOP

Annexe 3 : Plan de définition des politiques et réformes de 2025

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Commentaires
Activités d'évaluation des politiques				
1	Elaborer et faire valider le rapport d'activités de l'ANRMP de la gestion 2024.	L'article 25, alinéa 12 de l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 dispose que la Cellule DPF informe le public des activités de l'Autorité de régulation.	Cette opération a pour objectif de permettre à l'organe de régulation de la commande publique de communiquer et de rendre compte au public des activités effectuées en année N-1.	Validé en juin 2025, transmis aux parties prenantes et disponible sur le site internet de l'ARCOP.
2	Elaborer et faire valider le rapport général sur la commande publique de la gestion 2024.	L'ANRMP est chargée de produire un rapport annuel portant sur les conditions d'application du Code des marchés publics, le respect de ses principes directeurs, et de faire des recommandations pour améliorer le processus de la commande publique.	L'objectif est d'élaborer, en liaison avec les acteurs majeurs du système de la commande publique, notamment la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP), le rapport général de la commande publique de la Côte d'Ivoire.	Finalisé en octobre 2025
3	Faire le suivi de l'évaluation diagnostique de l'environnement des partenariats public-privé (PPP) en Côte d'Ivoire en vue de la transposition de la Directive de l'UEMOA sur les PPP.	Cette activité fait suite à la Directive n° 01/2022/CM/UEMOA portant cadre juridique et institutionnel PPP dans l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine.	Faire l'état des lieux en vue de la transposition de la directive sur les PPP et produire les projets de textes.	Etude diagnostique de l'environnement des PPP de Côte d'Ivoire réalisée, projet d'ordonnance de transposition de la directive sur les PPP en cours d'élaboration
Activités de reforme				
4	Communiquer les résultats et mettre en œuvre les actions issues de l'évaluation du système national des marchés publics selon la méthodologie MAPS II.	Cette action fait suite à l'évaluation du système national des marchés publics selon la méthodologie MAPS II.	Renforcer le cadre juridique et opérationnel des marchés publics.	Réalisé en mars 2025.
5	Réexaminer les DTAO de marché de travaux, fournitures et services connexes, services courants et prestations intellectuelles, ainsi que les modèles de dossier de préqualification, d'avis à manifestation d'intérêt et de contrat de consultant individuel.	Cette action est proposée en application de l'article 25 du Code des marchés publics.	Faire valider les dossiers types d'appel d'offres de travaux et fournitures, prestations intellectuelles et services courants.	Non réalisé

N°	Activités	Justificatifs	Objectifs	Commentaires
6	Elaborer et faire valider les Cahiers des Clauses Environnementales et Sociales (CCES).	Cette action est proposée en application des articles 49 à 54 du Code des marchés publics.	Disposer des CCES.	Séminaire de validation tenu en juin 2025.
7	Elaborer et faire valider les Cahiers des Clauses Techniques Générales (CCTG)	Cette action est proposée en application des articles 49 à 54 du Code des marchés publics.	Disposer des CCTG	Séminaire de validation tenu en juillet 2025. Au terme de ce séminaire, 42 documents ont été validés sur un total de 64.
8	Réaliser l'analyse des lacunes du système à travers les données sur les recours, conciliations et les audits et proposer des actions de réforme	Cette action vise à renforcer le cadre opérationnel des marchés publics.	Renforcer le cadre opérationnel des marchés publics.	Projet de tableau de lacunes disponible le 8 décembre 2025.

Source : ARCOP

Annexe 4 : Liste des décisions rendues par le Comité Recours et Sanctions

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
Recours enregistrés en 2024 dont au moins une décision a été rendue en 2025							
1	26-11-2024	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	BOS HOLDING GROUP vs Cons Rég du Haut-Sassandra	N°001/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-10)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-01-02)	
2	26-11-2024	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Treichville	N°002/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-10)	Mal fondé : (2025-01-02)	
3	26-11-2024	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie d'Adiaké	N°003/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-10)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-02)	
4	26-11-2024	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Projet C2D-EF	N°004/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-10)	Mal fondé : (2025-01-02)	
5	26-11-2024	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie d'Abengourou	N°005/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-10)	Mal fondé : (2025-01-02)	
6	26-11-2024	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Fresco	N°006/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-10)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-02)	
7	26-11-2024	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Nassian	N°007/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-10)	Mal fondé : (2025-01-02)	
8	26-11-2024	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Buyo	N°008/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-10)	Mal fondé : (2025-01-02)	
9	26-11-2024	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Port Aut de San-Pedro	N°009/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-10)	Mal fondé : (2025-01-02)	
10	26-11-2024	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Logoualé	N°010/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-10)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-02)	
11	26-11-2024	Dénonciation d'irrégularité	M DIAKITE Ibrahim vs Mairie d'Attégouakro	N°011/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-11)	Mal fondé : (2025-01-03)	
12	26-11-2024	Dénonciation d'irrégularité	M DIAKITE Ibrahim vs Port Aut de San-Pedro	N°012/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-11)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-03)	
13	26-11-2024	Dénonciation d'irrégularité	M DIAKITE Ibrahim vs USEP-PAPSGOUV-MIRAH	N°013/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-11)	Mal fondé : (2025-01-03)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
14	24-12-2024	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég du Tonkpi	N°099/2025/ANRMP/CRS N°014/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-07)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-28)	
15	06-12-2024	Dénonciation d'irrégularité	ETAM SARL vs PABC	N°236/2024/ANRMP/CRS N°015/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-17)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-07)	
16	23 -12-2024	Contestation de la sélection d'un consultant au regard des critères définis dans les termes de référence	DMG vs Mairie de Arrah	N°016/2025/ANRMP/CRS N°097/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-07)	Sans objet (2025-01-28)	
17	20-12-2024	Dénonciation d'irrégularité	EPHATA SERVICES & TRAVAUX vs FNLS	N°017/2025/ANRMP/CRS N°095/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-07)	Sans objet (2025-01-28)	
18	24-12-2024	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég du Tonkpi	N°018/2025/ANRMP/CRS N°100/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-07)	Mal fondé : (2025-01-28)	
19	03-12-24	Dénonciation d'irrégularité	MAUHAU LOPEYRE vs Mairie de Djébonoua	N°233/2024/ANRMP/CRS N°019/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-17)	Mal fondé : (2025-01-07)	
20	04-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Société DMG vs Mairie d'Affery	N°235/2024/ANRMP/CRS N°020/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-17)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-08)	
21	04-12-24	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	SVDG AFRIQUE/ FIDEXCO vs Fonds d'Entretien Routier (FER)	N°234/2024/ANRMP/CRS N°021/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-17)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-01-08)	
22	10-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég du Gbêkê	N°240/2024/ANRMP/CRS N°022/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-20)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-14)	
23	30-12-24	Dénonciation d'irrégularité	KANIAN CONSULTING vs Mairie de Boniérédougou	N°023/2025/ANRMP/CRS N°098/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-14)	Mal fondé : (2025-01-28)	
24	10-12-24	Contestation des conditions d'attribution d'un marché public	RIFIDA HOLDING vs Côte d'Ivoire Tourisme	N°238/2024/ANRMP/CRS N°024/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-20)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-01-14)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
25	09-12-24	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	MULTI-PROJETS vs INCI	N°242/2024/ANRMP/CRS N°025/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-23)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-01-15)	
26	09-12-24	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	IB-AY'S vs RTI	N°243/2024/ANRMP/CRS N°026/2025/ANRMP/CRS N°013/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2024-12-23)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-01-15)	Levée de suspension à la suite de la reprise du jugement (2025-03-12)
27	10-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég de la 03ahoué	N°246/2024/ANRMP/CRS N°027/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-24)	Mal fondé : (2025-01-15)	
28	10-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Man	N°247/2024/ANRMP/CRS N°028/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-24)	Mal fondé : (2025-01-15)	
29	12-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie d'Arrah	N°254/2024/ANRMP/CRS N°029/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-27)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-15)	
30	10-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Cocody	N°249/2024/ANRMP/CRS N°030/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-24)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-15)	
31	10-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Hiré	N°250/2024/ANRMP/CRS N°031/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-24)	Mal fondé : (2025-01-15)	
32	11-12-24	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	BOS HOLDING GROUP vs Cons Rég du Haut-Sassandra	N°253/2024/ANRMP/CRS N°032/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-26)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-01-15)	
33	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég du Sud-Comoé	N°265/2024/ANRMP/CRS N°033/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-15)	
34	10-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Dabou	N°248/2024/ANRMP/CRS N°034/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-24)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-15)	
35	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Lakota	N°138/2025/ARCOP/CRS N°071/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-30)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-21)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
36	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs UCP C2D-EF	N°257/2024/ANRMP/CRS N°063/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-30)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-21)	
37	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Tiapoum	N°269/2024/ANRMP/CRS N°078/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-22)	
38	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég du N'zi	N°272/2024/ANRMP/CRS N°081/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-22)	
39	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs LONACI	N°278/2024/ANRMP/CRS N°082/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-22)	
40	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie d'Anyama	N°272/2024/ANRMP/CRS N°083/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-22)	
41	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Cocody	N°272/2024/ANRMP/CRS N°084/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-22)	
42	17-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég du Sud-Comoé	N°278/2024/ANRMP/CRS N°085/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé (2025-01-22)	
43	17-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs FER	N°278/2024/ANRMP/CRS N°086/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-22)	
44	17-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Bonoua	N°278/2024/ANRMP/CRS N°087/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-22)	
45	17-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Daloa	N°278/2024/ANRMP/CRS N°088/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-22)	
46	17-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de O3cory	N°278/2024/ANRMP/CRS N°089/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-22)	
47	17-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég du Cavally	N°274/2024/ANRMP/CRS N°077/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-22)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
48	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Port-Bouët	N°278/2024/ANRMP/CRS N°090/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-22)	
49	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN)	N°273/2024/ANRMP/CRS N°091/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-22)	
50	17-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Société Nationale de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (SONAPIE)	N°278/2024/ANRMP/CRS N°092/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-22)	
51	13-12-24	Dénonciation d'irrégularité	GENERAL HORIZONS SASU/SOCIETE YINA SERVICES/BSKA SERVICES vs AGEROUTE	N°259/2024/ANRMP/CRS N°050/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-30)	Mal fondé : (2025-01-20)	
52	16-12-24	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	GENERAL HORIZONS SASU/ BSKA SERVICES vs Mairie du Plateau	N°279/2024/ANRMP/CRS N°059/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)		Désistement/ Levée de suspension (2025-01-20)
53	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Gagnoa	N°262/2024/ANRMP/CRS N°060/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-30)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-21)	
54	17-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie du Plateau	N°261/2024/ANRMP/CRS N°061/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-30)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-21)	
55	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs PAA	N°261/2024/ANRMP/CRS N°062/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-30)	Mal fondé : (2025-01-21)	
56	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs PA-PSGOUV -Agriculture	N°266/2024/ANRMP/CRS N°064/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-21)	
57	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Yopougon	N°268/2024/ANRMP/CRS N°065/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-21)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
58	17-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Dist Aut d'Abid01	N°267/2024/ANRMP/CRS N°066/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-21)	
59	13-12-24	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	ETRACON SARL/DANASH CONTRACTING AND TRADING CO vs PDU	N°255/2024/ANRMP/CRS N°067/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-30)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-01-21)	
60	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Dist Aut d'Abid01	N°263/2024/ANRMP/CRS N°068/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-30)	Mal fondé : (2025-01-21)	
61	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs USEP-PAPSGOUV-MIRAH	N°264/2024/ANRMP/CRS N°069/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-30)	Mal fondé : (2025-01-21)	
62	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs MSHPCMU	N°264/2024/ANRMP/CRS N°070/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-30)	Mal fondé : (2025-01-21)	
63	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Lakota	N°071/2025/ANRMP/CRS N°138/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2024-12-30)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-01-21)	
64	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Daloa	N°269/2024/ANRMP/CRS N°074/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-22)	
65	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs AEJ	N°269/2024/ANRMP/CRS N°075/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-22)	
66	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs UCP-C2D SANTE	N°271/2024/ANRMP/CRS N°076/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-22)	
67	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Treichville	N°270/2024/ANRMP/CRS N°079/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-22)	
68	16-12-24	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég du Worodougou	N°269/2024/ANRMP/CRS N°080/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2024-12-31)	Mal fondé : (2025-01-22)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
Recours enregistrés en 2025 et instruits en 2025							
69	03-01-25	Recours gracieux	AZING IVOIR SARL vs CROU de Daloa	N°036/2025/ANRMP/CRS			Levée de suspension (2025-01-20)
70	06-01-25	Dénonciation d'inexactitude délibérée	Mairie d'Arrah vs DMG	N°037/2025/ANRMP/CRS N°106/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Mal fondé : (2025-02-10)	
71	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie d'Assinie-Mafia	N°038/2025/ANRMP/CRS N°102/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Mal fondé : (2025-02-03)	
72	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Min d'Etat, Min de la Défense	N°039/2025/ANRMP/CRS N°103/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Mal fondé : (2025-02-03)	
73	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie d'Anoumaba	N°040/2025/ANRMP/CRS N°124/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Mal fondé : (2025-02-10)	
74	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Doropo	N°041/2025/ANRMP/CRS N°123/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Mal fondé : (2025-02-10)	
75	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Bangolo	N°042/2025/ANRMP/CRS N°122/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-02-10)	
76	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Projet de Sauvegarde et de Valorisation de la Baie de Cocody et de la Lagune Ebrié (PABC)	N°043/2025/ANRMP/CRS N°121/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Sans objet : (2025-02-10)	
77	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Dioulatiédougou	N°044/2025/ANRMP/CRS N°120/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-02-10)	
78	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Worofla	N°045/2025/ANRMP/CRS N°119/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Mal fondé : (2025-02-10)	
79	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Grand Béréby	N°046/2025/ANRMP/CRS N°118/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Mal fondé : (2025-02-10)	
80	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Mankono	N°047/2025/ANRMP/CRS N°117/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-02-10)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
81	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs PARU	N°048/2025/ANRMP/CRS N°116/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Mal fondé : (2025-02-10)	
88	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Bloléquin	N°049/2025/ANRMP/CRS N°115/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Mal fondé : (2025-02-10)	
83	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég du Haut-Sassandra	N°051/2025/ANRMP/CRS N°107/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Mal fondé (2025-02-10)	
84	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cellule ECOTER de la Région du Béré	N°052/2025/ANRMP/CRS N°108/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Mal fondé : (2025-02-10)	
85	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég de la Bagoué	N°053/2025/ANRMP/CRS N°109/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-02-10)	
86	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég du N'zi	N°054/2025/ANRMP/CRS N°110/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-02-10)	
87	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Port-Bouët	N°055/2025/ANRMP/CRS N°114/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Mal fondé : (2025-02-10)	
88	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Bonoua	N°056/2025/ANRMP/CRS N°113/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Mal fondé : (2025-02-10)	
89	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Mairie de Tiapoum	N°057/2025/ANRMP/CRS N°112/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-02-10)	
90	06-01-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég du Worodougou	N°058/2025/ANRMP/CRS N°111/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-20)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-02-10)	
91	08-01-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	KOUMAN OUATTARA HAMED vs Dist Aut d'Abid01	N°072/2025/ANRMP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-01-22)		
92	08-01-25	Contestation de la décision d'infructuosité d'un appel d'offres	ETRACON/JUST HUSS SARL vs UGP-PSF	N°073/2025/ANRMP/CRS N°125/2025/ANRMP/CRS N°032/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-01-22)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-02-10)	Levée de suspension à la suite de reprise du jugement (2025-03-28)

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
93	14-01-25	Dénonciation d'irrégularité	AKOUNDA BTP SARL vs Mairie de Logoualé	N°093/2025/ANRMP/CRS N°133/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-27)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-02-17)	
94	13-01-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	GENERAL HORIZONS SASU/ETS HERRAPO vs Mairie de Treichville	N°094/2025/ANRMP/CRS N°134/2025/ANRMP/CRS N°277/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-01-27)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-02-17)	Levée de suspension (2025-11-06)
95	14-01-25	Dénonciation d'inexactitude délibérée	Mairie de Port-Bouët vs IVOIRE POTENTIEL	N°096/2025/ANRMP/CRS N°136/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-28)	Bien-fondé (Exclusion) : (2025-02-18)	
96	15-01-25	Contestation du mode de passation d'un appel d'offres	Etablissement 2AJ vs Min de la Justice et des Droits de l'Homme	N°101/2025/ANRMP/CRS N°141/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-01-29)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-02-19)	
97	21-01-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	SIFOB SARL vs Société Nationale de Gestion du Patrimoine Immobilier de l'Etat (SONAPIE)	N°104/2025/ANRMP/CRS N°147/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-02-04)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-02-25)	
88	22-01-25	Contestation des conditions de sélection dans le cadre d'un appel d'offres international	INTERNATIONAL AUDIT & CONSEIL/ INSTITUTE SOU03E OF FINANCE/ AFRISTAT vs UCPHAS	N°105/2025/ANRMP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-02-04)		
99	14-01-25	Recours gracieux	SPRING CREEK COMPANY vs Unité de Coordination du Projet C2D Santé (UCP C2D -Santé)	N°126/2025/ANRMP/CRS			Levée de suspension (2025-02-10)
100	28-01-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	EXPERTS GUARDS SERVICES (EGS) vs Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUET BOIGNY (INP-HB)	N°128/2025/ANRMP/CRS N°003/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-02-11)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-03-04)	
101	29-01-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	Groupement GENERALHORIZON SASU/BSKA SERVICES vs Mairie de Divo	N°129/2025/ANRMP/CRS N°004/2025/ARCOP/CRS N°071/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-02-12)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-03-05)	Levée de suspension (2025-05-05)
102	24-01-25	Recours gracieux	NEGEB vs Cons Rég du Sud Comoé	N°130/2025/ANRMP/CRS			Levée de suspension (2025-02-12)

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
103	31-01-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	AKOUNDA BTP SARL vs Mairie de Lakota	N°131/2025/ANRMP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-02-14)		
104	31-01-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	AKOUNDA BTP SARL vs Mairie de Lakota	N°132/2025/ANRMP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-02-14)		
105	04-02-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	DRAMERA MAMADOU vs MAC de Toumodi	N°135/2025/ANRMP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-02-17)		
106	29-01-25	Recours gracieux	OKBTP vs Mairie de Lakota	N°137/2025/ANRMP/CRS			Levée de suspension (2025-02-18)
107	29-01-25	Recours gracieux	OKBTP vs Mairie de Lakota	N°138/2025/ANRMP/CRS			Levée de suspension (2025-02-18)
108	10-02-25	Recours gracieux	GRACIEL SERVICES vs RTI	N°139/2025/ANRMP/CRS			Levée de suspension (2025-02-18)
109	27-01-25	Recours gracieux	OKBTP vs Mairie de Lakota	N°140/2025/ANRMP/CRS			Levée de suspension (2025-02-18)
110	03-02-25	Recours gracieux	NEGEB vs Cons Rég des Grands Ponts	N°142/2025/ARMP/CRS			Levée de suspension (2025-02-19)
111	07-02-25	Dénonciation d'inexactitude délibérée	AGEROUTE vs GENERAL HORIZONS SASU/SOCIETE YINA SERVICES/BSKA SERVICES	N°143/2025/ANRMP/CRS N°014/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-02-20)	Bien-fondé (Exclusion) : (2025-03-12)	
112	07-02-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DEO	SYGMA vs Société AIR COTE D'IVOIRE	N°144/2025/ANRMP/CRS N°015/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-02-21)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-03-14)	
113	31-01-25	Recours gracieux	RIFIDA HOLDING vs RTI	N°145/2025/ARMP/CRS			Levée de suspension (2025-02-21)

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
114	10-02-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager ayant vs Mairie de Divo	N°146/2025/ANRMP/CRS N°016/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-02-24)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-03-17)	
115	11-02-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	ATS/SOBMTI vs SOGEDI)	N°148/2025/ANRMP/CRS N°018/2025/ARCOP/CRSA	Recevable (2025-02-25)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-03-17)	
116	12-02-25	Dénonciation d'irrégularité	AKOUNDA BTP SARL vs Mairie de Bocanda	N°149/2025/ANRMP/CRS N°019/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-02-26)	Mal fondé : (2025-03-19)	
117	11-02-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	KHEMIS GROUP vs Mairie de Cocody	N°150/2025/ANRMP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-02-26)		
118	12-02-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	Nile SONAREST SARL vs SAMU	N°151/2025/ANRMP/CRS N°021/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-02-26)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-03-19)	
119	14-02-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	KARLIX IN11ATION vs CNTS-CI	N°152/2025/ANRMP/CRS N°027/2025/ANRMP/CRS	Recevable (2025-02-28)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-03-21)	
120	17-02-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	CATRAIM vs Mairie de Guibéroua	N° 001/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-03-03)		
121	18-02-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	MAFAD SARL vs ISTC Polytechnique	N°002/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-03-04)		
122	24-02-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	CATRAIM vs Mairie de Diégonéfla	N°005/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-03-06)		
123	21-02-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	MEDINACON vs Mairie d'Abobo	N°006/2025/ARCOP/CRS N°036/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-03-07)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-04-01)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
124	21-02-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	SMAGI GROUP vs CHU	N° 007/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-03-07)		
125	21-02-25	Dénonciation d'irrégularité	AKOUNDA BTP SARL vs Mairie de Lakota	N°008/2025/ARCOP/CRS N°029/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-03-07)	Mal fondé : (2025-03-26)	
126	21-02-25	Dénonciation d'irrégularité	AKOUNDA BTP SARL vs Mairie de Lakota	N°009/2025/ARCOP/CRS N°030/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-03-07)	Mal fondé : (2025-03-26)	
127	21-02-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	MEDINACON vs Mairie d'Abobo	N°010/2025/ARCOP/CRS N°031/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-03-07)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-03-28)	
128	25-02-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	AKOUNDA BTP SARL vs Mairie de Bocanda	N°011/2025/ARCOP/CRS N°037/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-03-11)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-04-02)	
129	26-02-25	Dénonciation d'irrégularité	EGK vs Mairie de Koro	N°012/2025/ARCOP/CRS N°040/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-03-12)	Mal fondé : (2025-04-03)	
130	03-03-25	Dénonciation d'inexactitude délibérée	PCR ARCOP vs DOSSOU	N°017/2025/ARCOP/CRS N°042/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-03-17)	Bien-fondé - Exclusion: (2025-04-09)	
131	14-02-25	Recours gracieux	DMG ENTREPRISE vs Mairie de San Pedro	N°020/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-03-19)
132	06-03-25	Dénonciation d'irrégularité	KD SECURITE vs PASP	N°022/2025/ARCOP/CRS N°047/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-03-20)	Mal fondé (2025-04-14)	
133	06-03-25	Dénonciation d'irrégularité	M DIALLO Mamadou vs Mairie de Sassandra	N°023/2025/ARCOP/CRS N°048/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-03-20)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-04-14)	
134	07-03-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DPAO	STPCECI vs CPUCA	N°024/2025/ARCOP/CRS N°051/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-03-21)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-04-15)	
135	07-03-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	CATEP vs PARU	N°025/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-03-21)		

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
136	07-03-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	SOBMTI/ATS vs SOGEDI	N°026/2025/ARCOP/CRS N°050/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-03-21)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-04-15)	
137	12-03-25	Dénonciation de pratiques frauduleuses	Usager anonyme vs Managing Director Holding International	N°028/2025/ARCOP/CRS N°052/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-03-26)	Bien-fondé - Exclusion (2025-04-18)	
138	14-03-25	Dénonciation d'irrégularité	M DAPAH Kouakou Lucien vs Mairie de Man	N°033/2025/ARCOP/CRS N°054/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-01)	Bien-fondé (Pas d'annulation) : Information des soumissionnaires (2025-04-23)	
139	14-03-25	Dénonciation d'irrégularité	M DAPAH Kouakou Lucien vs Mairie de Logoualé	N°034/2025/ARCOP/CRS N°053/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-01)	Sans objet : (2025-04-23)	
140	14-03-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	SCHEFA vs CAFOP d'Abengourou	N°035/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-04-01)		
141	19-03-25	Dénonciation de pratiques frauduleuses	Projet Institut des Finances vs WEND YAM IMMO INTERNATIONALE SARL	N°038/2025/ARCOP/CRS N°055/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-03)	Bien-fondé (Exclusion) : (2025-04-25)	
142	19-03-25	Contestation de la décision d'infructuosité d'une PSO	CERCOM-CI vs MJDH	N°039/2025/ARCOP/CRS N°056/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-03)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-04-25)	
143	24-03-25	Dénonciation d'irrégularité	E.D.B.T.C. / LAB CO COMPANY vs MCI	N°041/2025/ARCOP/CRS N°070/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-09)	Mal fondé : (2025-05-02)	
144	25-03-25	Dénonciation du non-respect d'une décision de l'ARCOP	Société DMG vs Mairie d'Arrah	N°043/2025/ARCOP/CRS N°044/2025/ARCOP/CRS N°068/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-09)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-05-02)	Suspension des opérations (2025-04-09)
145	24-03-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	BUROTIC vs CI-Energies	N°045/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-04-09)		
146	28-03-25	Dénonciation d'irrégularité	BNCT SARL vs Mairie de Tabou	N°046/2025/ARCOP/CRS N°075/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-14)	Mal fondé : (2025-05-07)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
147	28-03-25	Dénonciation d'irrégularité	Madame ETTY GNUAN YVONNE vs CHU de Treichville	N°049/2025/ARCOP/CRS N°074/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-14)	Bien-fondé (Pas d'annulation) : Information des soumissionnaires (2025-05-07)	
148	10-04-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	MEDINACON vs Mairie de Tabou	N°057/2025/ARCOP/CRS			Désistement (2025-04-25)
149	11-04-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	MEDACO a saisi l'ARCOP vs PRESFOR	N°058/2025/ARCOP/CRS N°079/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-25)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-05-16)	
150	10-04-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	N-SNTDCI vs PRESFOR	N°059/2025/ARCOP/CRS N°080/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-25)	Sans objet : (2025-05-19)	
151	11-04-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	N-SNTDCI vs PRESFOR	N°060/2025/ARCOP/CRS N°081/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-25)	Sans objet : (2025-05-19)	
152	11-04-25	Dénonciation de pratiques frauduleuses	IdF vs EGETRAV / SEG-NA BTP SARL	N°061/2025/ARCOP/CRS N°084/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-28)	Bien-fondé (Exclusion) : (2025-05-20)	
153	11-04-25	Dénonciation d'inexactitude délibérée	IdF vs CECI	N°062/2025/ARCOP/CRS N°083/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-28)	Mal fondé (2025-05-20)	
154	11-04-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	SANGARE LAMINE vs AEJ	N°063/2025/ARCOP/CRS N°082/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-28)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-05-20)	
155	14-04-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	KDEF SECURITE vs UFHB	N°064/2025/ARCOP/CRS N°088/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-29)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-05-21)	
156	14-04-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	GOLDEN CONSULTING SARL vs CI-ENERGIES	N°065/2025/ARCOP/CRS N°090/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-29)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-05-21)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
157	14-04-25	Dénonciation d'irrégularité	Société ETABLISSEMENT ETAC vs Mairie de Gagnoa	N°066/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-04-29)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-05-20)	
158	04-04-25	Recours gracieux	KANIAN PROCUREMENT vs Projet de Pôle Agro-Industriel dans le Nord (2PAI-NORD)	N°067/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-04-29)
159	25-03-25	Recours gracieux	KANIAN PROCUREMENT vs Min de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté	N°069/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-05-02)
160	18-04-25	Recours gracieux	Société DMG vs Cons Rég du Tonkpi	N°072/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-05-05)
161	18-04-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DEO	KERSI SARL vs SNDI	N°073/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-05-05)
162	23-04-25	Dénonciation d'inexactitude délibérée	Direction des Dépenses Centralisées de l'Etat et de la Comptabilité Matière vs KYPE CORPORATE	N°076/2025/ARCOP/CRS N°099/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-05-08)	Bien-fondé (Exclusion) : (2025-05-28)	
163	30-04-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	BIPSUN SECURITE vs UFHB	N°077/2025/ARCOP/CRS N°105/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-05-13)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-06-04)	
164	30-04-25	Dénonciation des conditions d'attribution d'un marché public	Usager anonyme vs ANAH	N°078/2025/ARCOP/CRS N°106/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-05-15)	Mal fondé : (2025-06-10)	
165	06-05-25	Dénonciation d'inexactitude délibérée	Usager anonyme vs MSHP-CMU	N°085/2025/ARCOP/CRS N°110/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-05-20)	Mal fondé : (2025-06-13)	
166	07-05-25	Dénonciation d'irrégularité	Cabinet ETS DJIGUIYA vs Cons Rég du Cavally	N°087/2025/ARCOP/CRS N°111/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-05-21)	Mal fondé : (2025-06-16)	
167	07-05-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	AMK SECURITY vs Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) de Cocody	N°089/2025/ARCOP/CRS N°112/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-05-21)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-06-16)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
168	08-05-25	Dénunciation d'irrégularité	Fédération Nationale du Patronat des Entreprises Privées de Sécurité de Côte d'Ivoire (FENAPEPSCI) vs Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) de Cocody	N° 091/2025/ARCOP/CRS N°113/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-05-22)	Sans objet : (2025-06-17)	
169	14-05-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	KDEF SECURITE vs Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB) de Cocody	N°092/2025/ARCOP/CRS N°121/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-05-26)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-06-19)	
170	02-05-25	Recours gracieux	ETS ACENA vs Direction Administrative et Financière du Min de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique	N°093/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-05-26)
171	13-05-25	Contestation de la non-application d'une décision de l'ARCOP dans le cadre d'un appel d'offres	GENERAL HORIZON SASU/BSKA SERVICES vs Marie de Divo	N°094/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-05-26)		
172	29-04-25	Recours gracieux	KANIAN CONSULTING vs Marie de Daoukro	N°095/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-05-27)
173	14-05-25	Contestation de la décision d'infructuosité d'un appel d'offres	CHALLENGES ENTREPRISES GROUPS vs CHU de Treichville	N°096/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-05-28)		
174	15-05-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	SOGEREST vs Centre Hospitalier et Universitaire (CHU) d'Angré	N°097/2025/ARCOP/CRS N°126/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-05-28)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-06-23)	
175	15-05-25	Contestation de la non-application d'une décision de l'ARCOP dans le cadre d'un appel d'offres	FLEETI COTE D'IVOIRE vs Direction des Dépenses Centralisées de l'Etat et de la Comptabilité Matière	N°098/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-05-28)		

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
176	13-05-25	Demande de réhabilitation	EBFCI ENERGIE vs	N°100/2025/ARCOP/CRS			Réhabilitation (2025-05-28)
177	19-05-25	Dénonciation d'irrégularité	KYDHIO MULTISERVICES INTERNATIONAL vs AEJ	N°101/2025/ARCOP/CRS N°134/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-03)	Mal fondé : (2025-06-26)	
178	19-05-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég de la Bagoué	N°102/2025/ARCOP/CRS N°132/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-03)	Mal fondé : (2025-06-26)	
179	19-05-25	Dénonciation d'inexactitude délibérée	Marie de Tabou vs BNCT SARL	N°103/2025/ARCOP/CRS N°135/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-03)	Bien-fondé (Exclusion) : (2025-06-26)	
180	20-05-25	Dénonciation d'irrégularité	ETS CABOCET vs CNRCT	N°104/2025/ARCOP/CRS N°133/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-04)	Mal fondé : (2025-06-26)	
181	21-05-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	AKAMGE HOLDING vs Marie de Daoukro	N°107/2025/ARCOP/CRS N°145/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-10)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-07-01)	
182	26-05-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	CATRAIM vs CNRCT	N°108/2025/ARCOP/CRS N°139/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-10)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-06-30)	
183	23-05-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	MEDACO vs FER	N°109/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-11)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-07-01)	
184	20-05-25	Recours gracieux	EGS vs DGD	N°114/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-06-18)
185	20-05-25	Recours gracieux	KERSI vs Agence Emploi Jeunes	N°115/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-06-18)
186	02-06-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DEO	KANIAN PROCUREMENT vs SODEFOR	N°116/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-06-18)		
187	02-06-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DEO	KANIAN PROCUREMENT vs UAO	N°117/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-06-18)		

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
188	02-06-25	Dénonciation d'irrégularité	WAKABEL vs Cons Rég de la 03ahoué	N°118/2025/ARCOP/CRS N°141/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-19)		Désistement (2025-07-01)
189	03-06-25	Dénonciation d'irrégularité	WAKABEL vs Cons Rég du Hambol	N°119/2025/ARCOP/CRS N°154/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-19)	Mal fondé : (2025-07-10)	
190	03-06-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	RESTO PLUS vs CROU-K	N°120/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-06-19)		
191	04-06-25	Dénonciation d'irrégularité	GENERAL HORIZON SASU/ BSKA SERVICES vs Marie de Divo	N°122/2025/ARCOP/CRS N°155/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-20)	Mal fondé : (2025-07-11)	
192	04-06-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	AFRIBACOM vs Commune de Tiassalé	N°123/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-06-20)		
193	04-06-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	05A COMPAGNIE vs Marie de KARAKORO	N°124/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-06-20)		
194	05-06-25	Contestation de la décision d'infructuosité d'un appel d'offres	CHALLENGES ENTREPRISES GROUPS vs CHU de Treichville	N°125/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-06-23)		
195	10-06-25	Dénonciation d'inexactitude délibérée	PCR ARCOP vs Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS)	N°127/2025/ARCOP/CRS N°158/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-24)	Bien-fondé (Exclusion) : (2025-07-15)	
196	10-06-25	Dénonciation d'inexactitude délibérée	PCR ARCOP vs OVATIS et MERY TECHNOLOGY	N°128/2025/ARCOP/CRS N°159/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-24)	Bien-fondé (Exclusion) : (2025-07-15)	
197	10-06-25	Dénonciation d'inexactitude délibérée	PCR ARCOP vs ETISAN SARL	N°129/2025/ARCOP/CRS N°156/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-24)	Bien-fondé (Exclusion) : (2025-07-15)	
198	10-06-25	Dénonciation d'inexactitude délibérée	PCR ARCOP vs GREAT GRACE COMPANY et SODEB SARL	N°130/2025/ARCOP/CRS N°157/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-24)	Bien-fondé (Exclusion) : (2025-07-15)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
199	11-06-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	AKAMGE HOLDING vs Marie de Tiassalé	N°131/2025/ARCOP/CRS N°163/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-25)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-07-16)	
200	13-06-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	AKAMGE HOLDING vs Marie de Vavoua	N°136/2025/ARCOP/CRS N°167/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-27)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-07-18)	
201	13-06-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	A11A SARL vs Office du tourisme, Côte d'Ivoire Tourisme	N°137/2025/ARCOP/CRS N°166/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-27)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-07-18)	
202	16-06-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	WAKABEL vs Marie de Vavoua	N°138/2025/ARCOP/CRS N°171/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-06-30)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-07-21)	
203	18-06-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Marie de Tafiré	N°140/2025/ARCOP/CRS N°172/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-01)	Mal fondé : (2025-07-22)	
204	18-06-25	Dénonciation d'irrégularité	Société AKAMGE HOLDING vs Marie de Saïoua	N°142/2025/ARCOP/CRS N°174/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-01)	Bien-fondé (Pas d'annulation) : Information des soumissionnaires (2025-07-22)	
205	18-06-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	ETELGE-CI vs Commune de Tiassalé	N°144/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-07-01)		
206	17-06-25	Contestation de l'attribution d'un marché au regard des critères contenus dans la Demande Proposition	GARAGE KAGNAN vs DEPAM	N°146/2025/ARCOP/CRS			Désistement : Levée de suspension (2025-07-01)
207	17-06-25	Recours gracieux	Nlle SONAREST vs CROU de Bouaké	N°147/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-07-07)
208	14-05-25	Recours gracieux	GERTHE & BIEN CHEZ SOI vs PNLS	N°148/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-07-07)

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
209	24-06-25	Dénonciation d'irrégularité	EGB vs FGA	N°149/2025/ARCOP/CRS N°182/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-08)	Mal fondé : (2025-07-29)	
210	24-06-25	Dénonciation d'irrégularité	Cabinet NEXON CONSULTING vs SIPF	N°150/2025/ARCOP/CRS N°184/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-08)	Mal fondé : (2025-07-29)	
211	24-06-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DEO	KANIAN PROCUREMENT vs Office du tourisme	N°151/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-07-08)		
212	25-06-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	GEOMATOS HOLDING GROUP vs AFOR	N°152/2025/ARCOP/CRS N°185/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-09)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-07-30)	
213	26-06-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Marie de Sinfra	N°153/2025/ARCOP/CRS N°187/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-10)	Mal fondé : (2025-07-30)	
214	01-07-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	EDAM SARL) vs Marie d'Agnibilékrou	N°160/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-07-15)		
215	01-07-25	Recours gracieux	EMEB-CI SARL vs BNETD	N°161/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-07-16)
216	02-07-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	TIMOOS vs CNTS-CI	N°162/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-07-16)		
217	04-07-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	KANIAN PROCUREMENT vs CNRAO	N°164/2025/ARCOP/CRS N°193/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-18)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-08-11)	
218	04-07-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	KANIAN CONSULTING vs FGA	N°165/2025/ARCOP/CRS N°192/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-18)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-08-11)	
219	05-07-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard du DAO	WAKABEL vs Marie de Kani	N°168/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-07-18)		

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
220	07-07-25	Dénonciation d'irrégularité	WAKABEL vs Marie de Kanakono	N°169/2025/ARCOP/CRS N°197/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-21)	Bien-fondé (Pas d'annulation) : Information des soumissionnaires (2025-08-12)	
221	07-07-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard du DAO	EURO-TEL HOLDING vs Marie de Zuénoula	N°170/2025/ARCOP/CRS N°195/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-21)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-08-12)	
222	08-07-25	Dénonciation d'irrégularité	KANIAN PROCUREMENT vs ONAD	N° 173/2025/ARCOP/CRS N°198/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-22)	Bien-fondé (Pas d'annulation) : Information des soumissionnaires (2025-08-12)	
223	08-07-25	Dénonciation de pratiques frauduleuses	Usager anonyme vs AGEROUTE	N°175/2025/ARCOP/CRS N°199/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-22)	Mal fondé : (2025-08-13)	
224	09-07-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DEO	KANIAN PROCUREMENT vs CHU-A	N°176/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-07-23)		
225	09-07-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DEO	KANIAN PROCUREMENT vs CHU-A	N°177/2025/ARCOP/CRS N°200/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-23)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-08-14)	
226	15-07-25	Dénonciation d'irrégularité	EDAM Sarl vs Marie de Sinfra	N°178/2025/ARCOP/CRS N°204/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-28)	Mal fondé : (2025-08-20)	
227	14-07-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	WAKABEL vs Cons Rég de la 03ahoué	N°179/2025/ARCOP/CRS N°205/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-28)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-08-20)	
228	15-07-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard du DAO	BINDER'S GROUP vs Cons Rég de la 03ahoué	N°180/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-07-28)		
229	27-06-25	Recours gracieux	KANIAN PROCUREMENT vs OSCN	N° 181/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-07-28)
230	15-07-25	Dénonciation de pratiques frauduleuses	M LI XIADONG vs 2PAI-NORD	N°183/2025/ARCOP/CRS N°206/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-29)	Mal fondé : (2025-08-21)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
231	16-07-25	Dénonciation d'irrégularité	BDI vs Marie de Boniéré Dougou	N°186/2025/ARCOP/CRS N°203/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-07-30)	Mal fondé : (2025-08-19)	
232	07-07-25	Recours gracieux	KERSI SARL vs FER	N°188/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-08-04)
233	21-07-25	Dénonciation d'irrégularité	ETS KDA/VEO vs USEP Entretien Routier	N°189/2025/ARCOP/CRS N°211/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-08-04)	Mal fondé : (2025-08-27)	
234	22-07-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Dist Aut d'Abid01	N°190/2025/ARCOP/CRS N°214/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-08-05)	Mal fondé : (2025-08-28)	
235	22-07-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Marie de Divo	N°191/2025/ARCOP/CRS N°213/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-08-05)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-08-28)	
236	25-07-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	FAT CONSTRUCTION vs Marie de Divo	N°194/2025/ARCOP/CRS N°218/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-08-11)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-09-02)	
237	28-07-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Marie d'Agnibilékrou	N°196/2025/ARCOP/CRS N°219/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-08-12)	Mal fondé : (2025-09-02)	
238	31-07-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard du DAO	NOUVELLE SONAREST SARL vs CROU-ABID01 II	N°201/2025/ARCOP/CRS N°220/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-08-18)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-09-09)	
239	01-08-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	DMG ENTREPRISE/ CBATCI vs Marie de 03cory	N°202/2025/ARCOP/CRS N°221/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-08-19)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-09-10)	
240	11-08-25	Dénonciation d'irrégularité	MAUHAU LOPEYRE vs Marie de Bako	N° 207/2025/ARCOP/CRS N°231/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-08-26)	Mal fondé : (2025-09-17)	
241	11-08-25	Contestation du mode de passation d'un appel d'offres	EGCF vs société Air Côte d'Ivoire	N°208/2025/ARCOP/CRS N°234/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-08-26)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-09-17)	
242	31-07-25	Recours gracieux	KANIAN CONSULTING vs Marie de Bouaké	N° 209/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-08-26)

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
243	11-08-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	KAMELEC / YANGZHOU FAMA INTELLIGENT EQUIPEMENT CO. Ltd / HAMNO CONSTRUCTION vs société Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES)	N°210/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-08-26)		
244	25-07-25	Recours gracieux	International Bathily Holding (IBH-CI) vs société Côte d'Ivoire Energies (CI-ENERGIES)	N° 212/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-08-28)
245	18-08-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	REHOBOTH vs L'Unité de Gestion du Programme de Décentralisation des Universités (PDU)	N°215/2025/ARCOP/CRS N°235/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-09-01)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-09-23)	
246	20-08-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard du DAO	Société Ivoirienne de Restauration Collective (EIREC) vs Centre CROU	N°216/2025/ARCOP/CRS N°236/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-09-02)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-09-24)	
247	24-06-25	Recours gracieux	CE05 GROUPE SA vs Projet de Pôle Agro-Industriel dans la région du Bélier (2PAI-Bélier)	N° 217/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-09-02)
248	26-08-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard du DPAO	Nlle SONAREST vs CROU	N°222/2025/ARCOP/CRS N°241/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-09-10)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-10-01)	
249	19-08-25	Recours gracieux	CMBTP vs UC-PCCET	N°223/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-09-10)
250	23-07-25	Recours gracieux	IBEST vs Marie d'Odienné	N°224/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-09-10)
251	28-08-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Cons Rég de San-Pédro	N°225/2025/ARCOP/CRS N°242/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-09-12)	Sans objet (2025-10-03)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
252	29-08-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	SGTI vs ANAH	N°226/2025/ARCOP/CRS N°244/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-09-15)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-10-06)	
253	01-09-25	Dénonciation d'irrégularité	M KOUAME Kossouou vs Cons Rég de San Pedro	N°227/2025/ARCOP/CRS N°245/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-09-16)	Sans objet (2025-10-07)	
254	01-09-25	Contestation des conditions de participation d'un appel d'offres	LINGS SARL vs Min de la Culture et de la Francophonie	N°228/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-09-16)		
255	02-09-25	Dénonciation d'irrégularité	GIS vs Marie de Zuénoula	N°229/2025/ARCOP/CRS N°249/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-09-17)	Mal fondé (2025-10-08)	
256	02-09-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	KANIAN CONSULTING vs ENS	N° 230/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-09-17)		
257	02-09-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Marie de Bondoukou	N°232/2025/ARCOP/CRS N°247/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-09-17)	Bien-fondé (Pas d'annulation) : Information des soumissionnaires (2025-10-08)	
258	02-09-25	Dénonciation d'irrégularité	CMA TP SARL vs Marie de Gohitafla	N°233/2025/ARCOP/CRS N°246/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-09-17)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-10-08)	
259	17-09-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Marie de Gbon	N°237/2025/ARCOP/260 N°253/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-09-26)	Mal fondé : (2025-10-17)	
260	15-09-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	MEDINACON vs Marie de Bingerville	N°238/2025/ARCOP/CRS N°258/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-09-29)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-10-20)	
261	15-09-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	MEDINACON vs Marie de Bingerville	N°239/2025/ARCOP/CRS N°257/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-09-29)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-10-20)	
262	17-09-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	DIAMOND PLUS SAR vs SODEXAM	N°240/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-10-01)		

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
263	19-09-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	KAS SECURITY vs UFHB	N°243/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-10-03)		
264	24-09-25	Dénonciation d'inexactitude délibérée	PCR ARCOP vs HOLY CORPORATE	N°248/2025/ARCOP/CRS N°263/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-10-08)	Bien-fondé (Exclusion) : (2025-10-29)	
265	25-09-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	MIM SARL vs Min de la Défense	N°250/2025/ARCOP/CRS N°266/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-10-09)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-10-30)	
266	01-10-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	ETRACON SARL/ EBCO BITAR vs UC-PMUA	N°251/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-10-15)		
267	02-10-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	MANEKY SARL vs Marie de Cocody	N°252/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-10-16)		
268	03-10-25	Dénonciation d'irrégularité	Ernst & Young Tunisie/Ernst & Young Côte d'Ivoire vs Min du Commerce et de l'Industrie	N°254/2025/ARCOP/CRS N°276/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-10-17)	Sans objet : (2025-11-06)	
269	06-10-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	DSC BATIM SARL vs Université Jean Lorougnon Guédé (UJLoG) de Daloa	N° 255/2025/ARCOP/CRS N°279/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-10-20)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-11-10)	
270	29-09-25	Recours gracieux	OPTI-DATA CONSULTING vs Unité de Gestion du Projet Child Learning and Education Facility (UGP-CLEF)	N° 256/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-10-20)
271	07-10-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	GROUPE REHOBOTH vs Cons Rég du Sud-Comoe	N°259/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-10-21)		

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
272	08-10-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	CHALLENGES CI vs ARTCI	N°260/2025/ARCOP/CRS N°283/2025/ARCOP/CRS N°303/2025/ARCOP/CRS N°003/2026/ARCOP/CRS	Recevable (2025-10-22)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-11-12)	Suspension des opérations (2025-12-10)
273	08-10-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	ETABLISSEMENT K.F (ETS K.F) vs Radiodiffusion Télévision Ivoirienne (RTI)	N°261/2025/ARCOP/CRS N°284/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-10-22)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-11-12)	
274	08-10-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	FOCUS SERVICES vs Marie de Sikensi	N°262/2025/ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-10-22)		
275	12-06-25	Recours gracieux	A11A SARL vs société COTE D'IVOIRE TOURISME	N°264/2025/ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-10-29)
276	16-10-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs MCLU	N°265/2025/ARCOP/CRS N°289/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-10-30)	Bien-fondé - Annulation : Reprise de la procédure (2025-11-20)	
277	17-10-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs DGD	N°267/2025/ARCOP/CRS N°288/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-10-31)	Mal fondé : (2025-11-19)	
278	17-10-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	SYGMA-CI vs Direction Générale des Douanes	N°268/2025/ARCOP/CRS N°281/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-10-31)		Désistement : Levée de suspension (2025-11-11)
279	20-10-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Marie de Niellé	269/2025/ARCOP/CRS N°292/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-11-03)	Mal fondé : (2025-11-24)	
280	20-10-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme vs Marie de Niellé	N°270/2025/ARCOP/CRS N°291/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-11-03)	Mal fondé : (2025-11-24)	
281	20-10-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DPAO	GEGA vs CROU-ABID01 II	N°271/2025/ARCOP/CRS N°290/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-11-03)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-11-24)	

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
282	21-10-25	Dénonciation d'irrégularité	ZEYAC SARL/ KPAL SARL vs Cons Rég du Worodougou	N°272/2025/ ARCOP/CRS N°293/2025/ ARCOP/CRS	Recevable (2025-11-04)	Mal fondé (2025-11-25)	
283	23-09-25	Recours gracieux	KANIAN CONSULTING vs METFPA	N° 273/2025/ ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-11-04)
284	21-10-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	TECHNOPRESTA vs Min de la Culture et de la Francophonie	N°274/2025/ ARCOP/CRS N°294/2025/ ARCOP/CRS	Recevable (2025-11-04)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-11-25)	
285	22-10-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	BAMBA CORPORATION vs ARTCI	N°275/2025/ ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-11-05)		
286	23-10-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	GENERAL HORIZONS/ SASU/ETS HERRAPO vs Marie d'Agou	N°278/2025/ ARCOP/CRS N°295/2025/ ARCOP/CRS	Recevable (2025-11-06)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-11-27)	
287	14-10-24	Recours gracieux	SYGMA-CI vs ARTCI	N° 280/2025/ ARCOP/CRS			Levée de suspension (2025-11-11)
288	31-10-25	Dénonciation d'irrégularité	Société EGEE-CI vs Marie d'Agnibilékrou	N°282/2025/ ARCOP/CRS N°297/2025/ ARCOP/CRS	Recevable (2025-11-12)	Mal fondé : (2025-12-03)	
289	03-11-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	Nlle SONAREST vs Centre CROU	N°285/2025/ ARCOP/CRS N°300/2025/ ARCOP/CRS	Recevable (2025-11-17)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-12-08)	
290	05-11-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	PGI – KODAT vs Dist Aut d'Abid01 (DAA)	N°286/2025/ ARCOP/CRS N°302/2025/ ARCOP/CRS	Recevable (2025-11-19)	Mal fondé : Levée de suspension (2025-12-10)	
291	05-11-25	Dénonciation d'irrégularité	EDAM SARL vs Marie de Bondoukou	N°287/2025/ ARCOP/CRS N°304/2025/ ARCOP/CRS	Recevable (2025-11-19)	Bien-fondé - Annulation : Reprise du jugement (2025-12-10)	
292	17-11-25	Contestation des conditions d'attribution du marché au regard du DAO	TKS vs Marie de Guitry	N°296/2025/ ARCOP/CRS	Irrecevable : Levée de suspension (2025-12-01)		

N°	Date	Objet	Parties	Décisions	Recevabilité	Fond	Autre
229	21-11-25	Dénonciation des conditions d'attribution d'un marché public	PCR ARCOP vs ARTCI	N°298/2025/ARCOP/CRS N°311/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-12-05)	Sans objet : (2025-12-29)	
294	24-11-25	Dénonciation d'irrégularité	Usager anonyme	N°299/2025/ARCOP/CRS N°310/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-12-05)	Mal fondé : (2025-12-29)	
295	24-11-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard de la demande de proposition	IKA TECHNOLOGY – ROLAND BERGER – ST2I vs SNDI	N°301/2025/ARCOP/CRS N°312/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-12-08)	Bien-fondé (Pas d'annulation) : Information des soumissionnaires (2025-12-30)	
296	27-11-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	KODAT SERVICES vs Marie de Dabou	N°305/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-12-11)	Rendue en 2026	
297	02-12-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DEO	KERSI SARL vs SOGEDI	N°306/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-12-16)	Rendue en 2026	
298	08-12-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	IASICON / MIDNIGHT SUN SA vs SOGEDI	N°307/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-12-12)	Rendue en 2026	
299	08-12-25	Contestation des conditions d'attribution d'un marché au regard des DPAO	Cabinet MB & ASSOCIES vs BCP-EMPLOI	N°308/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-12-22)	Rendue en 2026	
300	08-12-25	Contestation des conditions d'attribution de plusieurs marchés au regard des DPAO	EIFB SARL vs Marie de Lakota	N°309/2025/ARCOP/CRS	Recevable (2025-12-22)	Rendue en 2026	

Annexe 5 : Liste des entreprises sous sanctions

N°	Décision/ Arrêté	Structure exclue	N°RCCM	Objet de sanction	Début de sanction
1	Décision N°01/PABC/CBL/HD/YS/af	MEHDY CORPORATE	CI-ABJ-03-2024-B13-00824	Résiliation pour faute du titulaire	14 jan 25
2	Décision N°02942 de l'AGEROUTE	SCHAMA GROUP AFRIK	2147534N (N°CC)	Résiliation pour faute du titulaire	17-févr-25
3	Décision N°136/2025/ANRMP/CRS	IVOIRE POTENTIEL		Production de fausse ABE	18-févr-25
4	Décision N°014/2025/ARCOP/CRS	GENERAL HORIZONS SASU		Production de fausse attestation de solde	12-mars-25
5		YINA SERVICES (SOYIS)			
6		BSKA SERVICES			
7	Décision N°001/MCI/SODEDI/DCPM/DMC	ENTREPRISE DES TECHNOLOGIES DES CONSTRUCTIONS ET D'AGRONOMIE (ETCA)	1515544Q (N°CC)	Résiliation pour faute du titulaire	1-avr-25
8	Décision N°042/2025/ARCOP/CRS	Entreprise DOSSOU	0507873 E (N°CC)	Production de faux quitus	09-avr-25
9	Décision N°052/2025/ARCOP/CRS	Managing Director Holding International	1901304 C (N°CC)	Production de faux quitus	18-avr-25
10	Décision N°055/2025/ARCOP/CRS	WEND YAM IMMO INTERNATIONALE SARL		Production de fausse ABE	25-avr-25
11	Décision N°13/DAVD/CBRO/SG Décision N°14/DAVD/CBRO/SG Décision N°15/DAVD/CBRO/SG	GTS CONSULTING	CI-ABJ-2015-B-7798	Résiliation pour faute du titulaire	28-avr-25
12	Arrêté N°283/MFB/DGMP	NMS INFRASTRUCTURE LIMITED (NMSI)	0582277 (Royaume Unis)	Résiliation pour faute du titulaire	28-avr-25
13	DECISION N°01/2025	MG ENERGIES & CONSTRUCTION, EAU-ASSAINISSEMENT (MG.E.C-EAS)	CI-ABJ-01-2015-B-14143	Résiliation pour faute du titulaire	8-mai-25
14	Décision N°084/2025/ARCOP/CRS	EGETRAV	CI-GRDBSM-2017-B-1667 modifié en 2024 sous le n°CI-ABJ-03-2024-B-12-03147	Production de fausse ABE	20-mai-25
15		SEG-NA BTP SARL	BF OUA 2017 M 3232	Production de fausse ABE	20-mai-25
16	Décision N°05514/MFB/DGMP	SOCIETE IVOIRIENNE DE DIVERSES PRESTATION (SIDP)		Résiliation pour faute du titulaire	22-mai-25
17	Décision N°099/2025/ARCOP/CRS	KYPE CORPORATE		Production d'une fausse attestation de préfinancement bancaire	28-mai-25
18	Décision N°135/2025/ARCOP/CRS	BNCT SARL		Production de deux (2) fausses cartes grises	26-juin-25
19	Arrêté N°111/RHS/PD/CAB	ETS GNANKAN SAR	CI-ABJ-2017-B-09291	Résiliation pour faute du titulaire	14-juil-25
20	Arrêté N°000300/MINEDDTE/OIPR/CPMP	ETS GNAMIAN SARL	CI-ABJ-2019-B-19791	Résiliation pour faute du titulaire	10-juil-25

N°	Décision/ Arrêté	Structure exclue	N°RCCM	Objet de sanction	Début de sanction
21	Arrêté N°000299/ MINEDDTE/OIPR/CPMP	KAV CONSTRUCTION		Résiliation pour faute du titulaire	10-juil-25
22	Arrêté N°000299/ MINEDDTE/OIPR/CPMP	FIEG-BAT	CI-ABJ- 2009-B-2965	Résiliation pour faute du titulaire	10-juil-25
23	Décision N°156/2025/ ARCOP/CRS	ETISAN SARL	CI-ABJ-03- 2018-B12-29348	Production de faux quitus de non- redevance	15-juil-25
24	Décision N°157/2025/ ARCOP/CRS	GREAT GRACE COMPANY	CI-ABJ-03- 2022-B12-04151	Production de faux quitus de non- redevance	15-juil-25
25		SODEB SARL	CI-ABJ-03- 2020-B13-05813		
26	Décision N°158/2025/ ARCOP/CRS	OVATIS	CI-ABJ- 2020-B-09785	Production de faux quitus de non- redevance	15-juil-25
27		MERY TECHNOLOGY	CI-ABJ-03- 2017-B13-03378		
28	Décision N°159/2025/ ARCOP/CRS	VETIC	CI-ABJ-03- 2017-B13-22118	Production de faux quitus de non- redevance	15-juil-25
29		VASE TECH	CI-ABJ-03- 2018-B-14141		
30		CHEICK (ECKSARL)			
31		MT SARL	CI-ABJ-03- 2021-B13-00944		
32	Décision N°07931/MFB/ DGMP/CRS	Société Ivoirienne de Diverses Prestation (SIDP)	CI-ABJ-03- 2023-M-32331	Résiliation pour faute du titulaire	17 juil. 25
33	Décision N°000010/ LNSP Décision N°000011/LNSP	Société Internationale Biomédicale (SIBIO)	CI-ABJ- 2019-B-8555	Résiliation pour faute du titulaire	8 août 25
34	Arrêté	DREAM AFRICA GROUP		Résiliation pour faute du titulaire	27 août 25
35	Arrêté régional N°006/ DAL/RA-T/DGA/DSCF/ SDM	DNR SERVICES		Résiliation pour faute du titulaire	27 août 25
36	Arrêté régional N°007/ DAL/RA-T/DGA/DSCF/ SDM	EDBTC	9200886R (NCC)	Résiliation pour faute du titulaire	27 août 25
37	Arrêté régional N°008/ DAL/RA-T/DGA/DSCF/ SDM	ACODA BTP CONSTRUCTION	2121874R (NCC)	Résiliation pour faute du titulaire	27 août 25
38	Arrêté régional N°009/ DAL/RA-T/DGA/DSCF/ SDM	TCHILAL CORPORATION	1707517W (NCC)	Résiliation pour faute du titulaire	27 août 25
39	Arrêté régional N°10/ DAL/RA-T/DGA/DSCF/ SDM	AFRIK BAT VET SERVICE (ABS)		Résiliation pour faute du titulaire	27 août 25
40	Arrêté	COBAS SARL		Résiliation pour faute du titulaire	27 août 25
41	Décision N°R001/2025 PARU	HYDROGEN	CI-ABJ- 2016-B-16287	Résiliation pour faute du titulaire	19 sept 25
42	Décision N°263/2025/ ARCOP/CRS	HOLY CORPORATE	CI-ABJ-03- 2022-B13-10451	Faux quitus de non-redevance de régulation des marchés publics	29-oct- 25
43	Arrêté N°0956/MIS	E-VENUS	CI-ABJ- 2010-B-430	Résiliation pour faute du titulaire	18-nov- 25

Annexe 6 : Recours devant le Conseil d'Etat

Dossier	Type de recours	Référence	Diligence effectuée	Observations
Recours en annulation pour excès de pouvoir				
SEET C/ ANRMP	Recours en annulation pour excès de pouvoir contre la décision n°044/2024/ANRMP/CRS du 08 avril 2024	CE 2024-0205 REP du 29-04-2024	Mémoire en défense déposé le 06 février 2025 au greffe du CE	En instruction devant le CE
SUZY CONSTRUCTION/ ELIE N. MAALOUF COMPANY SAL (EMC) C/ ANRMP	Requête en annulation pour excès de pouvoir des décisions n°146/2021/ANRMP/CRS du 10 novembre 2021 et n°010/2022/ANRMP/CRS du 18 janvier 2022	CE-2022-046 du 27/01/2022	Mémoire en défense déposé le 25 novembre 2025 au greffe du CE	En instruction devant le CE
SNTD-CI C/ ANRMP	Recours en annulation pour excès de pouvoir contre la décision n°044/2024/ANRMP/CRS du 08 avril 2024	CE-2024-0566 REP du 20/11/2024	Mémoire en défense déposé le 24 décembre 2025 au greffe du CE	En instruction devant le CE
LONACI C/ ARCOP	Recours en annulation pour excès de pouvoir contre la décision N°082/2025/ANRMP/CRS du 22/01/2025	CE-2025-0070 REP du 11/02/2025	Mémoire en défense déposé le 08 décembre 2025 au greffe du CE	En instruction devant le CE
Recours aux fins de sursis				
SNDT C/ ARCOP	Requête aux fins de sursis à exécution de la Décision n°119/2024/ANRMP/CRS du 28 août 2024	CE-2024-0233 S/EX du 19/11/2024	Mémoire en défense déposé le 26 mars 2025 au greffe du CE	En instruction devant le CE
OBAIN TECHNOLOGIES C/ ARCOP	Requête aux fins de sursis à exécution	CE 2022-291 REP du 23/06/2022	Observations sur le rapport du rapporteur déposé le 27 juin 2025	En attente du prononcé de l'Arrêt

Source : ARCOP



www.arcop.ci

NUMÉRO
VERT 800 00 100

Blvd Usher ASSOUAN, Rue du Lycée Français
Cocody-Rivière 3 - 25 BP 589 Abidjan 25
Tel : 27 22 40 00 40 - 0555 000 322 - Fax : 27 22 40 00 44